

Dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation Environnementale Unique pour la restauration et l'entretien des cours d'eau sur les bassins côtiers de Dol-de-Bretagne



Amont du Guyoult



Le Landal

Phase 4 : Dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale unique

DOCUMENT D : NOTE DE SYNTHÈSE



Parc d'activités du Laurier
29, avenue Louis Bréguet
85180 LE CHATEAU D'OLONNE
Tél : 02 51 32 40 75
Fax : 02 51 32 48 03
Email : hydro.concept@wanadoo.fr

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Bilan et analyse des actions menées	Diagnostic, propositions et définition des actions	Définition d'un nouveau programme d'actions et de son suivi	Déclaration d'Intérêt Général et Autorisation Environnementale
provisoire	provisoire	provisoire	provisoire
définitif	définitif	définitif	définitif
Date d'édition :	01/09/2018		

SOMMAIRE

1	Contexte de l'étude	2
1.1	Objectif du programme d'action	2
1.2	Présentation de la zone d'étude.....	3
1.2.1	Le maître d'ouvrage	3
1.2.2	Les cours d'eau	3
1.3	Les objectifs réglementaires	4
1.3.1	La DCE	4
1.3.2	Le classement des cours d'eau.....	5
1.3.3	Zone Natura 2000.....	7
1.4	La notion d'état écologique	8
2	Diagnostic des cours d'eau	9
2.1	La qualité biologique.....	9
2.2	La qualité physico-chimique	12
2.3	La qualité hydromorphologique	15
▪	<i>Les communes concernées par les actions</i>	21
3	Définition du programme d'actions	22
3.1	Note de présentation	22
3.1.1	Objectifs du projet	22
3.1.2	Projet sur le territoire d'étude	22
3.2	Actions proposées pour l'atteinte du bon état écologique	29
3.2.1	Liste des actions	29
3.2.2	Secteurs prioritaires identifiés	30
3.3	Description des actions	35
3.3.1	Les actions pour réduire le colmatage du lit.....	35
3.3.2	Les actions pour restaurer la diversité des habitats	35
3.3.3	Travaux sur la ripisylve	36
3.3.4	Les actions pour restaurer la continuité écologique sur les petits ouvrages	37
3.3.5	Lutte contre les plantes invasives.....	38
3.3.6	Autres actions hors DIG	38
4	Concertation	41
5	Coût et mise en œuvre du programme d'actions	43

TABLEAUX

Tableau 1 : Masse d'eau concernée par l'étude, objectifs de bon état (source SDAGE 2018-2022)	5
Tableau 2 : Récapitulatif des altérations et du linéaire à restaurer pour l'atteinte des 75% de bon état sur la zone d'étude.....	18
Tableau 3 : Communes concernées par la mise en place d'actions sur le territoire de Dol de Bretagne.	21
Tableau 4 : Campagnes d'indicateurs de suivis prévues pour le contrat territorial	39
Tableau 5 : Liste des catégories d'acteurs qui ont participé aux comités de pilotage	41
Tableau 6 : Dates et objets des réunions de concertation de l'étude préalable.....	41
Tableau 7 : Liste des communes présentes sur la zone d'étude	48

1 CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 Objectif du programme d'action

Ce programme s'inscrit dans un objectif général d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau telle que définit par le Code de l'Environnement (art. L.211-1).

Une étude préalable a permis d'établir, après concertation, un diagnostic partagé de l'état écologique des cours d'eau situés sur le territoire du Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne, afin de mesurer l'écart par rapport à l'atteinte des objectifs définis à l'échelle des masses d'eau.

L'étude a permis de définir et de chiffrer un programme pluriannuel d'actions sur 6 ans afin de restaurer la morphologie des cours d'eau et d'atteindre, à terme, le bon état écologique.

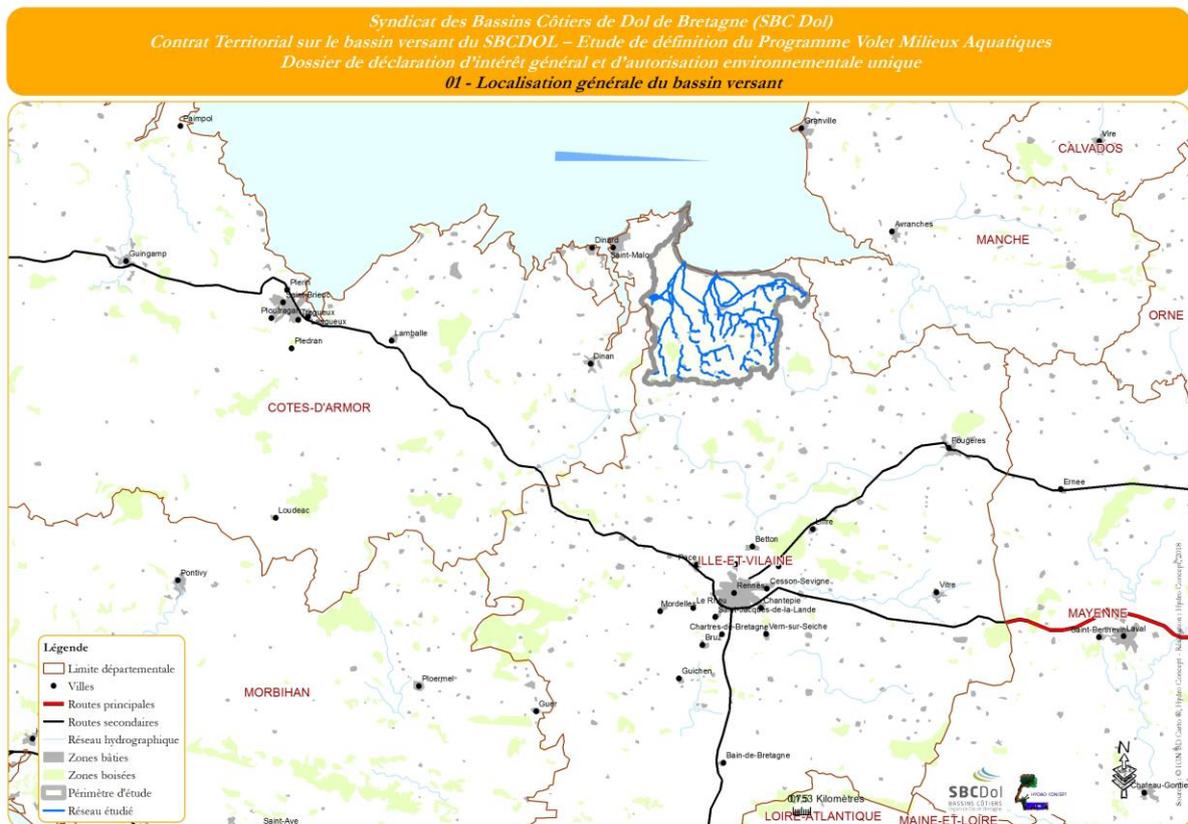


Figure 1 : Localisation générale du bassin versant

1.2 Présentation de la zone d'étude

1.2.1 Le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage du Contrat Territorial Milieux Aquatiques :

Adresse :	Syndicat des Bassins Côtiers de Dol-de-Bretagne 1 avenue de la Baie Parc d'Activités des Rolandières 35120 Dol de Bretagne	Contacts :	Président Président : M. Christophe FAMBON Téléphone : 02 57 64 02 54 Mail : contact@sage-dol.fr Technicien de rivière : M. Fabien HYACINTHE
-----------	---	------------	--

1.2.2 Les cours d'eau

Le territoire des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne est situé au nord de l'Ille-et-Vilaine (35). Il s'étend sur une superficie de **451 km²** et comprend un linéaire de cours d'eau et de canaux d'environ **700 km**. Le réseau hydrographique est dense. Il comprend un ensemble de petits fleuves et de canaux, dont les exutoires se situent dans la Baie du Mont Saint Michel, accompagnés de leurs affluents prenant leur source sur le plateau de Combourg. Les typologies de milieux sont variées avec trois unités hydrologiques et paysagères bien distinctes.

On retrouve d'amont en aval :

- **Le Terrain**, caractérisé par des ruptures de pente nettes, un milieu bocager globalement plus élevé (altitude de 20 à 100 m) que le reste du territoire et qui correspond aux têtes de bassins versants (source : CCTP).
- **Le Marais de Dol** est un espace atypique par sa topographie inverse au littoral (la pente va dans le sens de l'intérieur des terres). Il est constitué d'un réseau dense fortement anthropisé composé de canaux, biefs et fossés.

Le Marais de Dol est aujourd'hui en gestion pour la plus grande partie sous maîtrise d'ouvrage de l'Association Syndicale des Dignes et Marais de Dol, située en bordure de la Baie du Mont Saint-Michel. Cette dernière officie depuis de nombreuses années (1799) et entretient près de 330 km de cours d'eau/canaux/biefs. Cet entretien est essentiellement d'ordre hydraulique.

- **L'espace littoral**, au niveau de la Baie du Mont-saint-Michel qui constitue le milieu récepteur des cours d'eau. La façade de l'espace littoral va de la Chapelle-Saint-Anne, commune de

Saint Broladre à la pointe du Grouin, commune de Cancale. Il est nettement marqué par la digue de la Duchesse Anne en front de mer.



1.3 Les objectifs réglementaires

1.3.1 La DCE

Toutes les masses d'eau « cours d'eau » des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne doivent atteindre l'objectif de « bon état écologique et chimique » en 2021. Pour les deux « masses d'eau fortement modifiées » (Guyoult aval et Bief Jean aval), l'objectif est d'atteindre le « bon potentiel écologique » pour cette même date (source : SAGE SBC Dol).

Les objectifs associés à la masse d'eau concernée par la DIG, ainsi que le délai fixé pour atteindre l'objectif, sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Masse d'eau concernée par l'étude, objectifs de bon état (source SDAGE 2018-2022)

		Objectif Etat Ecologique		Objectif Etat chimique	
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif Etat Ecologique	Délai Etat Ecologique	Objectif Etat chimique	Délai Etat chimique
FRGR024	GUYOULT - AVAL	Bon potentiel	2021	Bon potentiel	ND
FRGR1597	GUYOULT - AMONT	Bon état	2021	Bon état	ND
FRGR025a	BIEF JEAN - AMONT	Bon état	2021	Bon état	ND
FRGR025b	BIEF JEAN - AVAL	Bon potentiel	2021	Bon potentiel	ND
FRGR1430	LE GUILLOCHE	Bon état	2021	Bon état	ND
FRGR1438	LE MELEUC	Bon état	2021	Bon état	ND
FRGR1596	LE LANDAL	Bon état	2021	Bon état	ND

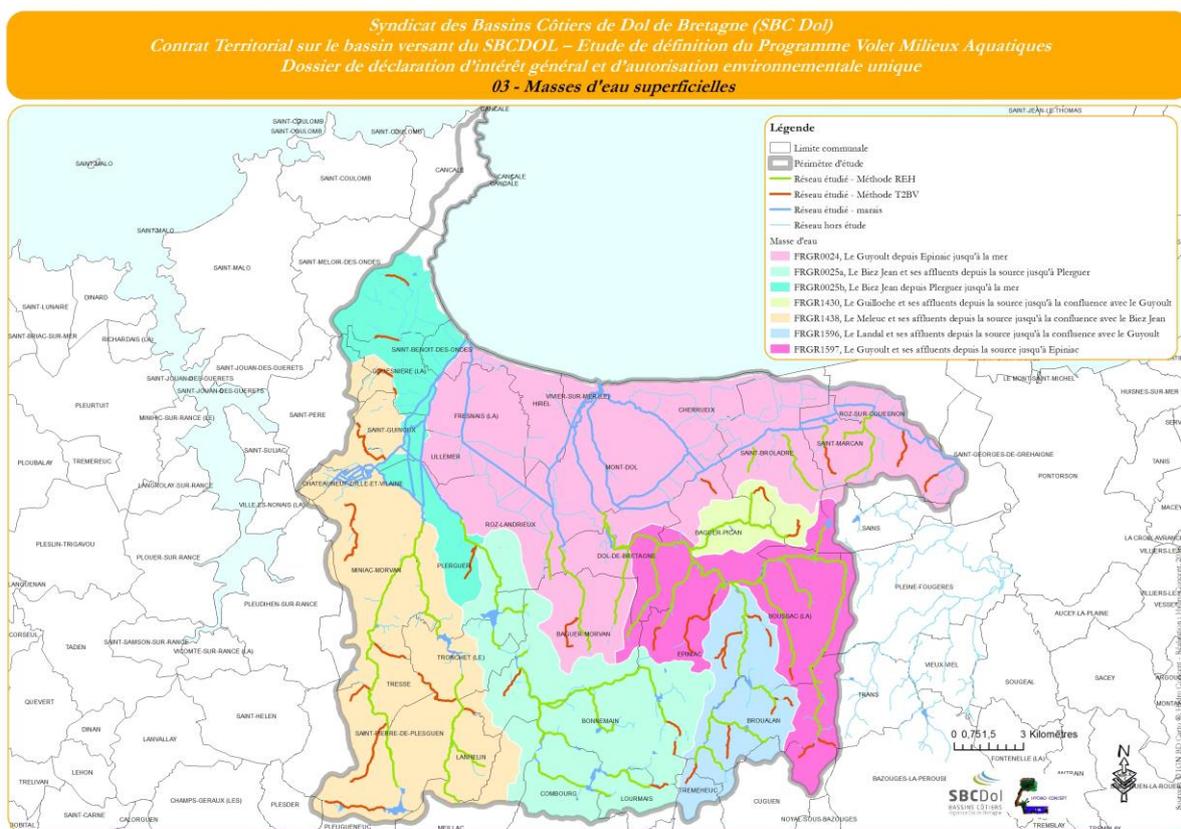


Figure 3 : Carte des masses d'eau

1.3.2 Le classement des cours d'eau

Sur l'espace d'étude, le classement des cours d'eau ou portion de cours d'eau au titre de l'article L214-17 pour la continuité écologique sont les suivants :

LISTE 1 :

Cours d'eau présents en **liste 1** sur la zone d'étude (131 km au total) :

- Le Biez de Cardequin de Moulin d'A-Bas jusqu'au Guyoult
- Le Guyoult de la source jusqu'à la mer
- La Banche du pont de la RN176 (commune de Mont-Dol) jusqu'à la confluence avec le Guyoult
- Les Planches (canal des Planches) du pont de la RN176 jusqu'à la confluence avec le Guyoult
- Les cours d'eau affluents du Guyoult situés en amont de la confluence avec le ruisseau Landal
- Le Landal de l'aval de l'étang du Landal jusqu'à la confluence avec le Guyoult
- Le Biez Jean de l'aval de l'étang de Beaufort jusqu'à la mer
- Le Meleuc de la source jusqu'à la jonction avec le Biez Jean
- Le Biez Brillant de la gare de la Fresnais jusqu'à la mer

LISTE 2 :

Cours d'eau présents en **liste 2** (95 km au total) :

- Le Biez de Cardequin de Moulin d'A-Bas jusqu'au Guyoult
- Le Guyoult de l'aval de la digue du Moulin de Brégain jusqu'à la mer
- La Banche du pont de la RN176 (commune de Mont-Dol) jusqu'à la confluence avec le Guyoult
- Les Planches (canal des Planches) du pont de la RN176 jusqu'à la confluence avec le Guyoult
- Le Landal de l'aval de l'étang du Landal jusqu'à la confluence avec le Guyoult
- Le Biez Jean de l'aval de l'étang de Beaufort jusqu'à la mer
- Le Meleuc de l'étang de Mireloup jusqu'à la jonction avec le Biez Jean
- Le Biez Brillant de la gare de la Fresnais jusqu'à la mer



Figure 4 : Classement des cours d'eau en liste 1 et en liste 2

1.3.3 Zone Natura 2000

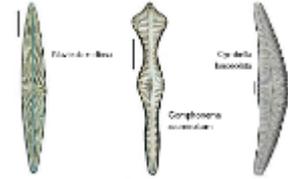
Il existe plusieurs zones NATURA 2000 sur le territoire, et également aux abords proches du territoire. Cependant, l'évaluation simplifiée des incidences des travaux sur NATURA 2000 conclut à l'absence d'incidence des travaux sur les sites.

⇒ Aucune incidence des travaux sur les sites Natura 2000

ANNEXE 1 : Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000

1.4 La notion d'état écologique

⇒ L'état écologique des eaux de surface est déterminé par l'état de chacun des éléments de qualité biologique, physico-chimique et hydromorphologique :

Eléments de qualité	Indicateur / paramètre évalué	Description
Qualité biologique	IBGN : Indice Biologique Global Normalisé	Population d'invertébrés : 
	IBD : Indice biologique Diatomée	Algues de la famille des diatomées : Exemples de Diatomées des eaux de bonne qualité 
	IPR : Indice Poisson Rivière	Poissons : 
Qualité physico-chimique	Macro-polluants	Oxygène, nitrates, etc...
	Micro-polluants	Pesticides, métaux lourds, etc...
Qualité hydromorphologique	Lit	La morphologie, l'écoulement, les ouvrages
	Berges	L'état, la composition et la densité de la végétation
	Lit majeur	L'occupation du sol
	Débit / hydrologie	Éléments augmentant la violence des crues et la fréquence des assecs
	Continuité	Ouvrages limitant la libre circulation des organismes vivants, de l'eau ou des sédiments
	Ligne d'eau	Ouvrages de retenue (plan d'eau, moulin ...)

Qualité :

Très bon
Bon
Moyen
Mauvais
Très mauvais

2 DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU

2.1 La qualité biologique

Les stations dont les résultats sont présentés font partie des réseaux d'observation de la qualité de l'eau, RCS, RCO pilotés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

4163465 RAU DE LANDAL À EPINIAC - AVAL PONT ENTRE LD CADRAN ET LA BRETONNIERE									
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBGN		16	14	10	6	Valeur de référence		17	
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBD		16,5	14	10,5	6	Valeur de référence		17,5	
qualité globale retenue	Type	Invertébrés			Diatomées		Macrophytes	Poissons	
		IBGN/IBGA	GFI	Taxons	IPS	IBD	IBMR	IPR	
2016	bon	RCS	16	7	33	14,5	14,8	13	
2013	moyen	RCS	16	8	31	14,8	15		19,3
2012	bon	RCS	17	8	33	14,7	14,4		
2011	bon	RCS	16	8	30	15,2	15,7	11	
2010	moyen	RCS	15	8	27	14,5	14,2	12,8	18,1
2009	bon	RCS	17	8	34	16,2	16,4		

4163480 RAU DU GUILLOCHE À BAGUER-PICAN - PONT D576									
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBGN		16	14	10	6	Valeur de référence		17	
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBD		16,5	14	10,5	6	Valeur de référence		17,5	
qualité globale retenue	Type	Invertébrés			Diatomées		Macrophytes	Poissons	
		IBGN/IBGA	GFI	Taxons	IPS	IBD	IBMR	IPR	
2016	mauvais	RCS	15	7	32	8,6	7,7	10,82	
2015	moyen	RCS	16	7	34	9,4	10,7		
2014	moyen	RCS	16	7	34	12,5	13,1		
2013	moyen	RCS	15	7	29	13	13,2		24,9
2012	bon	RCS	15	7	29	14,2	14		
2011	bon	RCS	16	7	34	14,1	14,9	8	
2010	moyen	RCS	14	7	27	13,9	14,2	8,08	21,3
2009	très bon	RCS	19	7	49	16	18,9		

4163500 GUYOULT à MONT-DOL - LE HAUT PONT									
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBGN		16	14	10	6	Valeur de référence		17	
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBD		16,5	14	10,5	6	Valeur de référence		17,5	
qualité globale retenue	Type	Invertébrés			Diatomées		Macrophytes	Poissons	
		IBGN/IBGA	GFI	Taxons	IPS	IBD	IBMR	IPR	
2016	moyen					11,4	13,2		
2015	moyen					12,7	12,5		24,9
2014	moyen					13,5	13,2		
2013	moyen	RCS	16	5	43	7,1	9,7	8,4	34,2
2012	moyen	RCS	20	7	51	11,8	12,2		
2011	moyen	RCS	17	5	47	12,2	13,1	8	14,1
2010	moyen	RCS	17	7	40	8,8	11,4		
2009	mauvais	RCS	19	7	49	7	8,5		21,6
2008	mauvais	RCS	16	5	42	5,7	6,5	8,7	

4164005 BIEZ JEAN à PLERGUER - PONT LIEU-DIT LA TOUCHE									
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBGN		16	14	10	6	Valeur de référence		17	
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBD		16,5	14	10,5	6	Valeur de référence		17,5	
qualité globale retenue	Type	Invertébrés			Diatomées		Macrophytes	Poissons	
		IBGN/IBGA	GFI	Taxons	IPS	IBD	IBMR	IPR	
2016	moyen	RCS	13	4	34	15,7	16,2	8,29	
2015	bon	RCS	15	4	43	15,7	16		
2014	moyen	RCS	11	4	27	14,7	15,2	10,5	
2013	mauvais	RCS	13	4	33	15,1	15,1		26,8
2012	moyen	RCS	13	4	33	16	15,9	9,92	
2011	moyen	RCS	12	4	30	15	14,9		
2010	mauvais	RCS	11	4	26	17,4	17,3		32,6
2009	très bon					15,8	17,1		
2008	très bon					18	19		

4164150 CANAL DES ALLEMANDS à FRESNAIS (LA) - PONT SUR LE CANAL									
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBGN		16	14	10	6	Valeur de référence		17	
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBD		16,5	14	10,5	6	Valeur de référence		17,5	
qualité globale retenue	Type	Invertébrés			Diatomées		Macrophytes	Poissons	
		IBGN/IBGA	GFI	Taxons	IPS	IBD	IBMR	IPR	
2012	moyen	RCS	6	2	13	8,4	10,1		

4303000 FL GUYOULT à DOL-DE-BRETAGNE - PONT AU LIEU-DIT LE PETIT GUÉ									
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBGN		16	14	10	6	Valeur de référence		17	
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBD		16,5	14	10,5	6	Valeur de référence		17,5	
qualité globale retenue	Type	Invertébrés			Diatomées		Macrophytes	Poissons	
		IBGN/IBGA	GFI	Taxons	IPS	IBD	IBMR	IPR	
2011	moyen	RCS	15	6	33	15	16		22

4304000 R MELEUC à PLERGUER - PONT DE LA D475 AU LIEU-DIT LA VILLE BOULAY									
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBGN		16	14	10	6	Valeur de référence		17	
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBD		16,5	14	10,5	6	Valeur de référence		17,5	
qualité globale retenue	Type	Invertébrés			Diatomées		Macrophytes	Poissons	
		IBGN/IBGA	GFI	Taxons	IPS	IBD	IBMR	IPR	
2016	moyen							10,59	
2011	moyen	RCS	13	7	21	13	14		24

Figure 5 : Détails des résultats des indicateurs de qualité biologique mesurés sur le territoire de Dol de Bretagne

Un suivi IBGN est réalisé sur les sept stations du territoire. Sur trois d'entre-elles, le paramètre est considéré comme passable à mauvais. Sur les autres stations, les notes de qualité varient de bonne à très bonne. Sur ces stations le nombre de taxon est assez important (supérieur à 30) et le groupe indicateur est généralement élevé (égal ou supérieur à 7) hormis pour le Guyoult à Mont-Dol. Certaines années, sur cette station, le groupe indicateur est de 5 (moyen) mais la forte diversité taxonomique permet au cours d'eau d'avoir une bonne qualité d'eau avec cet indicateur. Dans ce cas, la classe de qualité indiquée par l'indice est à pondérer.

2.2 La qualité physico-chimique

Les résultats sont analysés selon la méthode du percentile 90 imposée par la DCE. Les valeurs en gras sont non conformes aux objectifs de la DCE.

« Pour l'évaluation de l'état, la méthode de calcul du percentile 90 % doit être utilisée : essentiellement en raison du fait que la méthode des moyennes est moins pertinente car les organismes biologiques sont affectés par une concentration maximale, même si son occurrence est faible. De plus cette méthode est en continuité avec les pratiques actuelles. »

Les classes de couleur se réfèrent à l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface. Les valeurs qui apparaissent en gras sont non-conformes au bon état de la grille de référence DCE.

Etat écologique	Classe de qualité
Très bon	1
Bon	1b
Moyen	2
Médiocre	3
Mauvais	4

4164005 BIEZ JEAN à PLERGUER - PONT LIEU-DIT LA TOUCHE											
Bilan de l'oxygène				Température	Nutriments					Acidification	
O2dissous]8-6]	SatO2 %]90-70]	DBO5]3-6]	COD]5-7]	Temp Eau]20-21,5]	PO4]0,1-0,5]	P TOTAL]0,05-0,2]	NH4+]0,1-0,5]	NO2-]0,1-0,3]	NO3]10-50]	pH]6,5-6]	
2017	5,91	57,05	2,27	10,03	17,73	0,07	0,21	0,30	0,13	13,30	7,58
2016	4,92	51,98	2,92	11,97	17,82	0,08	0,09	0,18	0,15	18,60	7,40
2015	5,69	51,32	3,00	13,35	17,10	0,07	0,07	0,40	0,16	17,70	7,70
2014	6,31	62,09	3,00	15,15	19,01	0,10	0,10	0,27	0,17	17,70	7,59
2013	5,81	58,19	5,00	26,79	19,58	0,09	0,12	2,38	0,22	22,90	8,04
2012	7,11	74,99	3,00	15,07	17,49	0,09	0,07	0,50	0,28	20,90	7,63
2011	5,16	52,02	13,40	47,69	18,97	0,05	0,17	3,94	0,17	16,00	7,64
2010	6,32	64,69	3,90	15,20	18,52	0,08	0,09	0,67	0,19	18,80	7,74
2009	6,40	64,95	3,58	14,90	18,84	0,06	0,06	0,94	0,19	16,55	7,88
2008	7,07	71,01	3,19	11,00	19,65	0,06	0,07	0,54	0,15	16,60	8,17

4164150 CANAL DES ALLEMANDS à FRESNAIS (LA) - PONT SUR LE CANAL											
Bilan de l'oxygène				Température	Nutriments					Acidification	
O2dissous]8-6]	SatO2 %]90-70]	DBO5]3-6]	COD]5-7]	Temp Eau]20-21,5]	PO4]0,1-0,5]	P TOTAL]0,05-0,2]	NH4+]0,1-0,5]	NO2-]0,1-0,3]	NO3]10-50]	pH]6,5-6]	
2017	6,90	66,16	5,81	17,82	20,16	1,89	0,75	1,49	0,18	10,22	8,12
2016	8,11	68,25	5,81	15,99	20,06	2,60	0,84	1,20	0,28	16,60	8,40
2015	3,91	40,50	3,90	17,59	18,81	1,86	0,58	1,79	0,30	17,80	7,70
2014	7,22	71,43	7,70	17,10	20,58	0,63	0,35	0,59	0,25	17,60	7,88
2013	7,77	73,92	3,90	17,48	20,12	0,87	0,45	0,97	0,29	19,00	8,03
2012	8,51	75,23	5,90	18,64	20,02	0,78	0,41	0,96	0,28	18,90	8,01
2011	5,96	52,24	9,80	16,79	20,96	1,73	0,65	1,09	0,20	16,00	8,65
2010	5,86	54,64	8,80	15,37	18,94	1,70	1,38	2,33	0,52	19,90	8,39
2009	8,22	80,09	4,36	17,00	21,30	1,56	0,59	1,27	0,52	20,40	7,96
2008	7,32	72,10	3,53	15,90	21,58	0,71	0,33	0,57	0,36	18,37	7,73

4304000 R MELEUC à PLERGUER - PONT DE LA D475 AU LIEU-DIT LA VILLE BOULAY											
Bilan de l'oxygène				Température	Nutriments					Acidification	
O2dissous]8-6]	SatO2 %]90-70]	DBO5]3-6]	COD]5-7]	Temp Eau]20-21,5]	PO4]0,1-0,5]	P TOTAL]0,05-0,2]	NH4+]0,1-0,5]	NO2-]0,1-0,3]	NO3]10-50]	pH]6,5-6]	
2017	5,48	57,80	2,78	13,08	18,06	0,33	0,22	0,39	0,32	17,70	7,26
2016	3,94	39,60	2,40	10,35	17,38	0,16	0,10	0,20	0,21	22,10	7,64
2011	2,54	25,27	2,64	12,83	17,21	0,47	0,24	0,41	0,45	18,70	7,53

4163465 RAU DE LANDAL À EPINIAC - AVAL PONT ENTRE LD CADRAN ET LA BRETONNIERE											
Bilan de l'oxygène				Température	Nutriments					Acidification	
O2dissous]8-6]	SatO2 %]90-70]	DBO5]3-6]	COD]5-7]	Temp Eau]20-21,5]	PO4]0,1-0,5]	P TOTAL]0,05-0,2]	NH4+]0,1-0,5]	NO2-]0,1-0,3]	NO3]10-50]	pH]6,5-6]	
2017	8,92	91,06	2,50	8,02	18,11	0,11	0,16	0,11	0,06	17,20	7,73
2016	8,71	81,18	3,00	8,44	16,58	0,11	0,09	0,07	0,07	19,50	7,70
2013	8,44	86,00	2,00	10,20	17,83	0,09	0,08	0,12	0,10	24,90	7,64
2012	7,92	90,38	3,00	11,68	16,74	0,09	0,07	0,11	0,12	25,90	7,80
2011	7,97	73,81	3,00	10,06	17,19	0,06	0,07	0,16	0,05	21,50	7,65
2010	8,77	90,70	3,00	9,75	16,06	0,06	0,10	0,12	0,09	21,60	7,70

4163480 RAU DU GUILLOCHE À BAGUER-PICAN - PONT D576											
Bilan de l'oxygène				Température	Nutriments					Acidification	
O2dissous]8-6]	SatO2 %]90-70]	DBO5]3-6]	COD]5-7]	Temp Eau]20-21,5]	PO4]0,1-0,5]	P TOTAL]0,05-0,2]	NH4+]0,1-0,5]	NO2-]0,1-0,3]	NO3]10-50]	pH]6,5-6]	
2017	9,26	94,98	2,01	13,35	16,62	0,29	0,15	0,10	0,05	20,30	7,80
2016	8,83	86,64	2,90	12,04	15,93	0,25	0,11	0,13	0,11	24,90	7,69
2015	9,36	87,12	2,00	11,98	14,62	0,20	0,10	0,10	0,09	22,00	7,70
2014	9,17	95,32	2,00	15,37	16,47	0,23	0,21	0,09	0,08	24,50	7,87
2013	8,28	89,06	2,00	15,86	17,60	0,23	0,12	0,14	0,11	29,90	7,89
2012	7,73	86,59	3,00	20,29	15,58	0,28	0,29	0,13	0,08	24,80	7,78
2011	7,64	80,06	3,00	13,04	17,53	0,21	0,13	0,20	0,05	25,90	7,59
2010	8,20	83,74	3,00	12,48	16,71	0,24	0,12	0,12	0,05	26,00	7,94

4163500 GUYOULT à MONT-DOL - LE HAUT PONT											
Bilan de l'oxygène				Température	Nutriments					Acidification	
O2dissous]8-6]	SatO2 %]90-70]	DBO5]3-6]	COD]5-7]	Temp Eau]20-21,5]	PO4]0,1-0,5]	P TOTAL]0,05-0,2]	NH4+]0,1-0,5]	NO2-]0,1-0,3]	NO3]10-50]	pH]6,5-6]	
2017	7,82	79,40	3,56	10,46	18,48	0,20	0,13	0,13	0,14	19,18	7,78
2016	6,64	68,30	1,89	8,91	19,99	0,21	0,09	0,11	0,16	22,95	7,99
2015	5,68	60,31	2,88	9,41	18,59	0,19	0,14	0,11	0,14	24,70	7,78
2014	7,24	73,91	3,16	11,13	18,20	0,22	0,15	0,11	0,15	26,00	7,69
2013	7,62	72,41	2,78	8,57	19,87	0,17	0,11	0,14	0,17	31,40	7,83
2012	5,14	53,63	3,79	10,35	18,02	0,15	0,13	0,12	0,15	25,99	7,84
2011	5,13	49,78	2,60	7,86	17,95	0,15	0,10	0,13	0,18	27,79	7,45
2010	6,29	62,53	2,48	9,88	18,36	0,12	0,22	0,12	0,19	29,24	7,60
2009	7,03	71,32	3,07	12,30	18,03	0,16	0,28	0,21	0,30	25,80	7,70
2008	7,33	77,20	2,49	8,99	16,93	0,13	0,11	0,12	0,20	38,64	7,60

Figure 6 : Résultat des mesures de qualité physico-chimique sur le territoire de Dol de Bretagne

La station de suivi du Guyoult amont, situé au Petit Gué, ne dispose pas d'une chronologie suffisante pour une analyse tendancielle.

Sur l'ensemble des stations du territoire, la COD apparait comme le paramètre le plus déclassant (de moyen à mauvais). Sur certaines stations (Le Landal et le Guilloche) la concentration en oxygène de l'eau ne semble pas variée ni être affectée par cette valeur élevée de COD. Au contraire sur les autres stations, la concentration en oxygène de l'eau varie sensiblement (moyen à mauvais) et semble affectée par les fortes valeurs de COD enregistrées. Il peut y avoir différentes origines liées à une forte présence de carbone organique dissous : décomposition des matières organiques issues du BV / vidanges de plan d'eau.

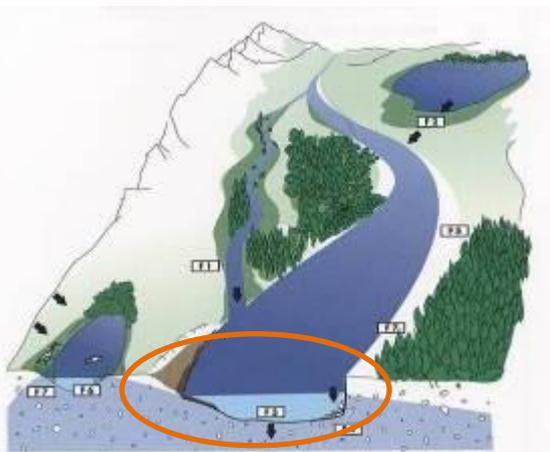
Sur les cours d'eau situés dans la partie est du bassin, le Landal, le Guilloche et le Guyoult, les autres facteurs sont satisfaisants au regard des critères DCE (excepté pour deux années sur le Guilloche et le Guyoult pour le phosphore total (moyen)). Sur les autres stations situées dans la partie est du territoire, les phosphores et les nitrates sont également des facteurs déclassants (moyen à mauvais).

L'origine possible du phosphore : est le relargage au niveau plan d'eau / origine sédimentaire (présence naturelle dans certaines roches) / les rejets des stations d'épuration.

La station du canal des Allemands à Fresnais est la station la plus impactée avec des concentrations en phosphore total très élevées (0.75ml/l). Sur cette station la température moyenne est de plus de 20°. Comme son nom l'indique, la station est située sur un canal en aval du bassin. Les écoulements homogènes et très lenticule favorisent l'accumulation des substances sur ces secteurs (nitrates, phosphates) ce qui permet de justifier les fortes valeurs observées.

2.3 La qualité hydromorphologique

L'évaluation de la qualité hydromorphologique est à l'interface entre les caractéristiques physiques du cours d'eau et sa dynamique hydrologique. Pour mieux appréhender ces phénomènes complexes, le fonctionnement d'un cours d'eau est compartimenté en six : le lit mineur, les berges et la ripisylve, le lit majeur et les annexes, le débit, la ligne d'eau et la continuité.

COMPARTIMENT PHYSIQUE	COMPARTIMENT DYNAMIQUE
<p><i>LIT MINEUR</i></p>  <p>Régimes d'écoulements (lents, rapides) Granulométrie (gravier, cailloux) Colmatage Habitats aquatiques</p>	<p><i>CONTINUITÉ</i></p>  <p>Obstacles au franchissement piscicole ou au transport des sédiments</p>
<p><i>BERGES ET RIPISYLVE</i></p>  <p>Tenue des berges Densité et diversité de la végétation Habitats des berges (sous berges, racines)</p>	<p><i>LIGNE D'EAU</i></p>  <p>Influence des ouvrages sur les écoulements</p>
<p><i>LIT MAJEUR ET ANNEXES HYDRAULIQUES</i></p>  <p>Occupation du sol, bras latéraux Zones de reproduction</p>	<p><i>DEBIT</i></p>  <p>Recharge des nappes, expansion des crues Intensité des crues et des étiages</p>

Le diagnostic des cours d'eau

Cette méthodologie est la même que celle employée pour définir les masses d'eau DCE. Le Syndicat a donc souhaité mobiliser ce protocole en cohérence avec l'état des masses d'eau DCE. Ce diagnostic a pu être établi sur environ 160 km de cours d'eau.

Le graphique de conclusion rend compte de l'état des compartiments hydro-morphologiques des cours d'eau pour l'ensemble de la zone d'étude :

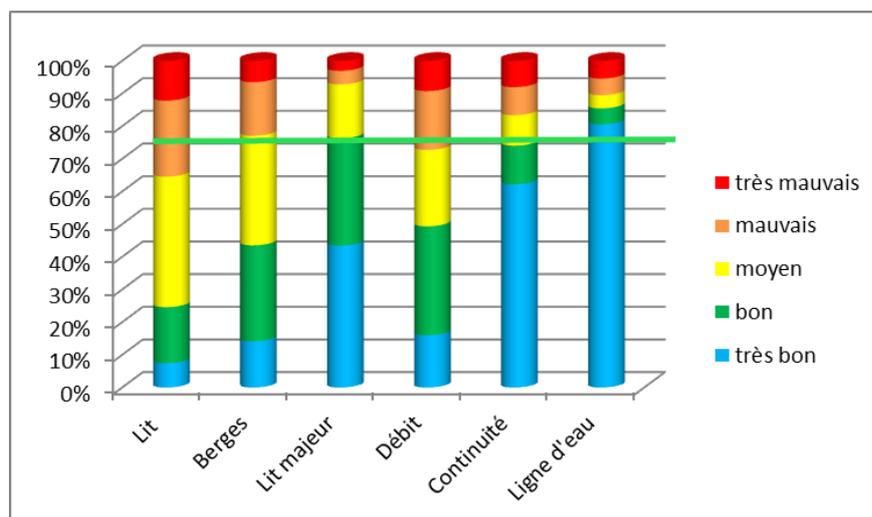


Figure 7 : Répartition comparative des degrés d'altération par compartiment sur la zone d'étude, pour les cours d'eau (2018)

Les objectifs « Bon Etat » fixés par la DCE sont atteints lorsqu'au minimum **75 %** de linéaire est classé en classe d'altération « Bon » ou « Très bon ». Sur la figure précédente, le trait de couleur verte symbolise cet objectif.

Sur l'ensemble de la zone d'étude, **les compartiments de la ligne d'eau et du lit majeur** atteignent cet objectif avec respectivement **86% et 76%**. Le compartiment continuité est très proche de cet objectif car il atteint **74%** de linéaire en bon état.

	Lit	Berges	Lit majeur	Débit	Continuité	Ligne d'eau
Bon état	25%	44%	76%	49%	74%	85%
Etat moyennement dégradé	40%	34%	16%	23%	9%	4%
Etat dégradé	35%	23%	7%	27%	17%	10%

Sur l'ensemble de la zone d'étude, les compartiments lit mineur et berge ripisylve sont les plus altérés. En effet, seulement **25%** du linéaire pour le lit mineur et **44%** de linéaire pour les berges sont **en bon et très bon état**. L'altération principale pour le lit mineur correspond aux travaux hydrauliques réalisés par le passé. Les cours d'eau ont subi une modification importante avec pour conséquence la réduction ou la disparition des habitats aquatiques. Les travaux hydrauliques ont également eu un impact négatif sur les compartiments berges.

Le compartiment débit est également altéré (**49% en bon et très bon**). On note que les travaux hydrauliques impactent ce compartiment, à l'instar du nombre important d'étangs au fil de l'eau (**47**).

Tableau 2 : Récapitulatif des altérations et du linéaire à restaurer pour l'atteinte des 75% de bon état sur la zone d'étude

Compartiment	Causes et origines des altérations	linéaire à restaurer (km)	Actions en réponses aux perturbations
Lit mineur	Travaux hydrauliques (recalibrages), Colmatage diffus (rejets, ruissellement, érosion, piétinement)	76,8	Renaturation des cours d'eau, contrôle des rejets, lutte contre le colmatage (abreuvoirs, clôtures)
Berges ripisylve	Travaux hydrauliques (recalibrages) Sur-entretien ou absence d'entretien Piétinement	47,6	Entretien de la végétation riveraine Reprofilage des berges sur les secteurs recalibrés Plantations, clôtures, abreuvoirs, lutte contre les ragondins
Lit majeur	Modification lit majeur Travaux hydrauliques (recalibrages)	X	Inventaire et conservation des zones humides existantes
Débit	Travaux hydrauliques Modification lit majeur Prélèvements d'eau	39,9	Renaturation du lit Création de zones tampons et de recharge de nappe
Ligne d'eau	Ouvrages	X	Arasement partiel ou total d'ouvrage
Continuité	Plans d'eau Moulins Ouvrage de franchissement	1,5	Effacement et arasement d'ouvrages Amélioration du franchissement piscicole Gestion raisonnée

Le diagnostic du marais

Dans un contexte de marais et sur une masse d'eau fortement modifiée (MEFM) la méthode REH n'est pas adaptée et ne doit pas être utilisée.

Par contre l'utilisation d'une analyse fonctionnelle, qui prend en compte les modifications anthropiques d'un milieu ayant conduit à son classement en MEFM, est tout à fait adaptée.

Cette méthode permet d'analyser la potentialité du milieu en tant que Marais littoral et non de juger la qualité du milieu.

Ce diagnostic ne fait pas apparaître l'état du Marais mais son potentiel à travers trois axes :

➤ **Potentiel hydraulique**

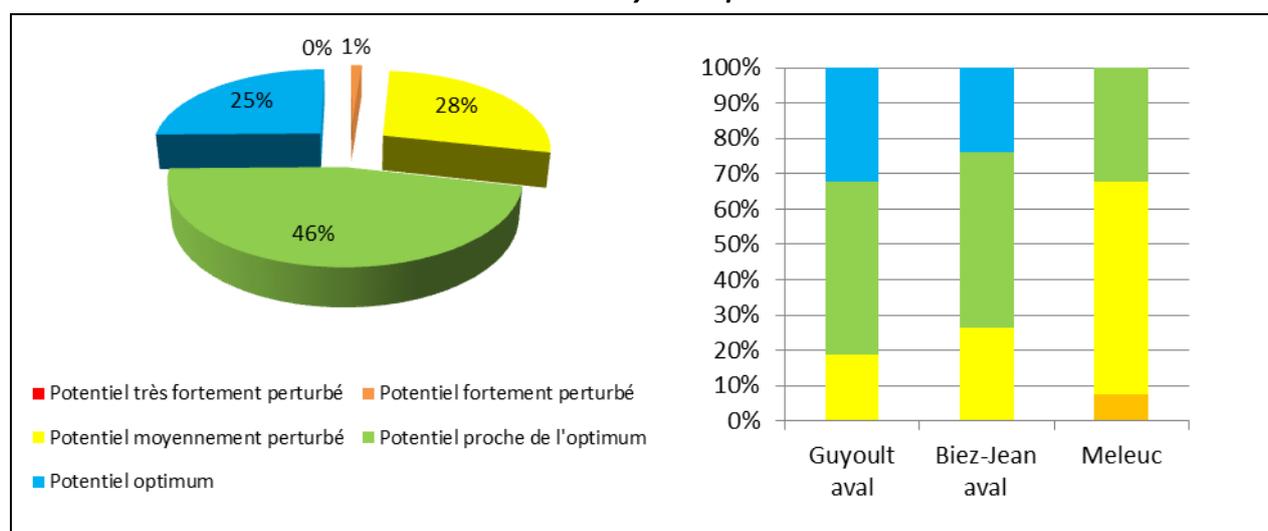


Figure 8 : Bilan fonctionnel de la fonction hydraulique à l'échelle de la zone d'étude et de la masse d'eau

La fonction hydraulique des canaux des marais de Dol de Bretagne apparait comme optimale ou proche de l'optimale sur environ **71%** du linéaire. Le potentiel hydraulique est moyennement perturbé sur le Meleuc sur plus de **60%** du linéaire.

➤ **Potentiel qualité de l'eau**

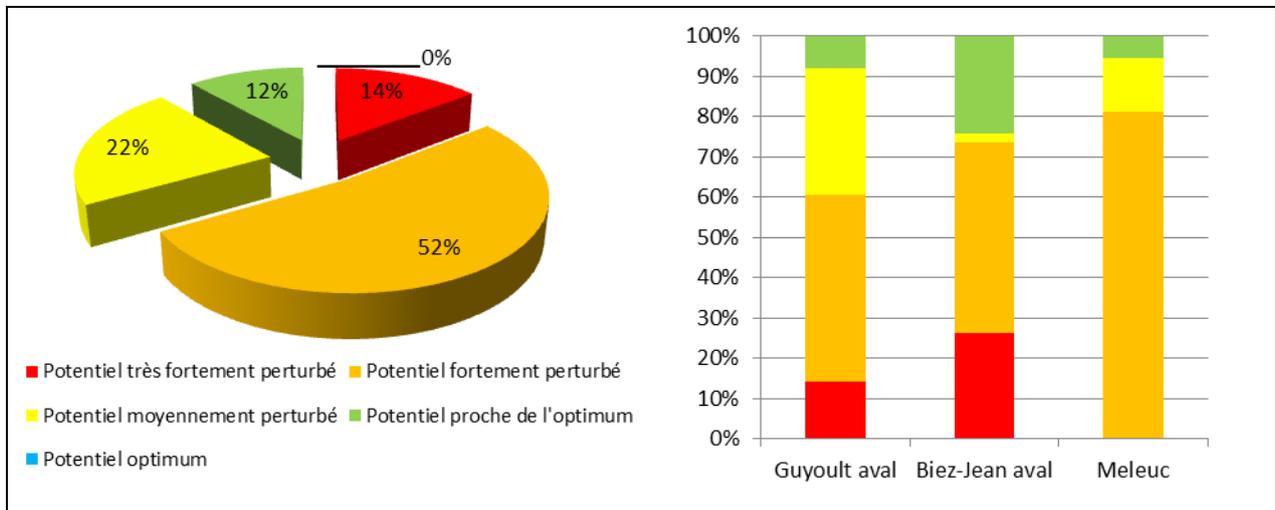


Figure 9 : Bilan fonctionnel de la qualité d'eau des canaux à l'échelle de la zone d'étude et de la masse d'eau

La potentielle qualité d'eau des canaux des marais de Dol de Bretagne apparait proche de l'optimum sur seulement **12%** du linéaire. Sur **66%** du linéaire des canaux recensés lors de l'étude, ce potentiel qualité d'eau est fortement à très fortement perturbé. Ce potentiel est fortement perturbé sur plus de **60%** du linéaire de chaque masse d'eau.

➤ **Potentiel biologique**

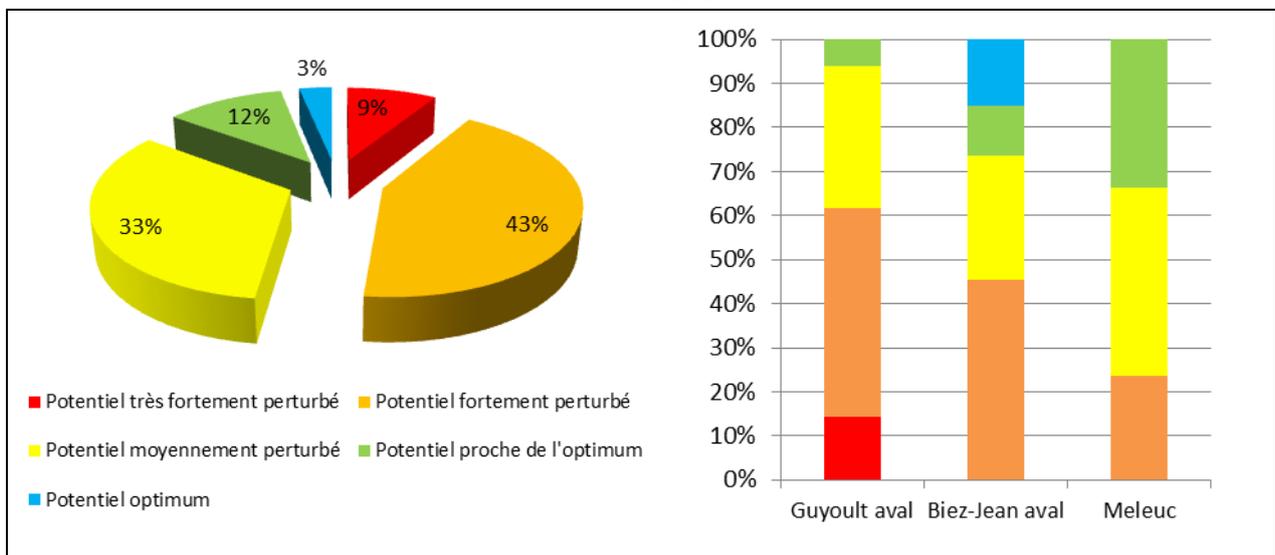


Figure 10 : Bilan de la fonction biologique à l'échelle de la zone d'étude et de la masse d'eau

La fonction biologique des canaux des marais de Dol de Bretagne apparait comme optimale ou proche de l'optimale sur seulement **15%** du linéaire. Le potentiel biologique est moyennement perturbé sur plus de **33%** du linéaire et fortement à très fortement perturbé sur **52%** du linéaire.

Ce diagnostic est toutefois à relativiser car il fait état de potentialités à l'instant T. En fonction de la gestion opérée, le potentiel n'est pas le même et peut ainsi varier sensiblement. Il constitue toutefois une photographie des marais de Dol permettant de percevoir les potentialités à améliorer à l'avenir.

La recherche d'une gestion différenciée prenant en compte la qualité de l'eau et la biodiversité est l'axe de travail prioritaire à développer au sein du Marais.

Le diagnostic des têtes de bassin versant

Ce diagnostic est complémentaire au diagnostic REH afin de pouvoir s'adapter aux très petits cours de tête de bassin versant. Ces derniers constituent une part importante du linéaire de cours d'eau des bassins versants côtiers de Dol. Ils fournissent la part majoritaire de l'eau en termes de quantité mais sont aussi directement impactant sur la qualité des eaux des fleuves qui arrivent dans la baie du Mont Saint Michel.

Le graphique suivant rend compte de l'état général des têtes de bassin versant à travers l'échantillonnage de 55 km de cours d'eau.

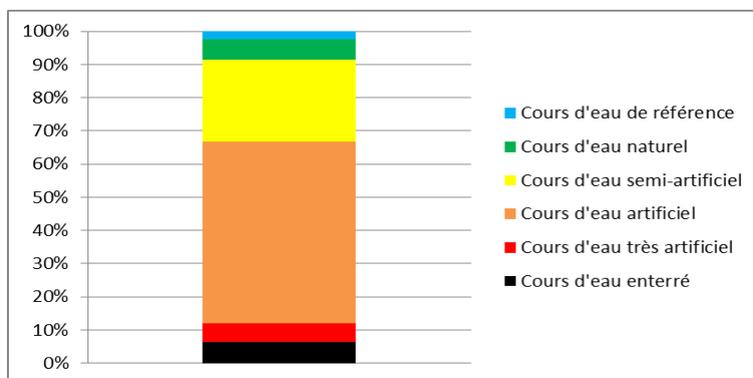


Figure 11 : Synthèse de l'indice d'artificialisation à l'échelle de la zone d'étude

A l'échelle de la zone d'étude, l'échantillon des cours d'eau de tête de bassin étudiés est fortement modifié par les activités anthropiques. L'indice d'artificialisation note plus de **54% du linéaire** en cours d'eau artificiel (environ **29.4km**), **5%** en très artificiel (environ **2,9km**) et **6%** de cours d'eau enterré (**3.4km**). Près des deux tiers du linéaire est fortement impacté. Cela engendre une réduction voire une suppression des fonctionnalités originelles de ces têtes de bassin : gestion de la ressource en eau, qualité de l'eau, transit sédimentaire, ...

Pour être classé avec un tel niveau d'altération, les cours d'eau doivent avoir subi de forts travaux : rectification, recalibrage marqué, déplacement du cours d'eau hors de son fond de vallée, ... Cela préfigure également de l'intensité des aménagements à proposer afin de rétablir des cours d'eau de qualité.

Aussi, **6%** de linéaire (environ **3.4km**) est classé en naturel, et **2%** en référence (environ **2.3km**). Ces cours d'eau présentent des fonctionnalités préservées, ou aucune action n'est nécessaire. De plus, retrouver des secteurs de référence(s) (présentés par cours d'eau) sur le bassin est une donnée importante pour :

- Avoir un objectif de restauration ;
- Avoir des exemples de cours d'eau originels ;
- Prendre des gabarits de référence pour les projets de restauration ;
- Obtenir des données de référence pour la granulométrie, la sinuosité, largeur des banquettes, ...

La carte suivante présente la localisation des différentes séquences ainsi que le type d'altération découlant de l'indice d'artificialisation.

■ **Les communes concernées par les actions**

L'évaluation de la qualité hydromorphologique des cours d'eau ainsi que l'identification des différentes altérations ont permis de définir un ensemble d'actions pour restaurer le fonctionnement dynamique des cours d'eau des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. Le tableau ci-dessous précise les communes concernées par les actions décrites.

Tableau 3 : Communes concernées par la mise en place d'actions sur le territoire de Dol de Bretagne.

BAGUER-MORVAN	LANHELIN	SAINT-BROLADRE
BAGUER-PICAN	LE TRONCHET	SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE
BONNEMAIN	LE VIVIER-SUR-MER	SAINT-GUINOUX
BROUALAN	LOURMAIS	SAINT-MARCAN
CHERRUEIX	MEILLAC	SAINT-MELOIR-DES-ONDES
COMBOURG	MINIAC-MORVAN	SAINT-PÈRE
CUGUEN	MONT-DOL	SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN
DOL-DE-BRETAGNE	PLEINE-FOUGERES	TRANS
EPINIAC	PLERGUER	TREMEHEUC
HIREL	ROZ-LANDRIEUX	TRESSE
LA BOUSSAC	ROZ-SUR-COUESNON	
LA FRESNAIS	SAINS	
LA GOUESNIERE	SAINT-BENOIT-DES-ONDES	

3 DEFINITION DU PROGRAMME D' ACTIONS

3.1 Note de présentation

3.1.1 Objectifs du projet

La mise en place d'un programme d'actions pluriannuel va permettre de répondre aux enjeux de la Directive Cadre Européenne (DCE) d'octobre 2000. Elle est justifiée par la nécessité d'engager des actions de restauration des milieux aquatiques et nécessaires à l'atteinte des objectifs réglementaires d'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques et d'amélioration de la continuité écologique.

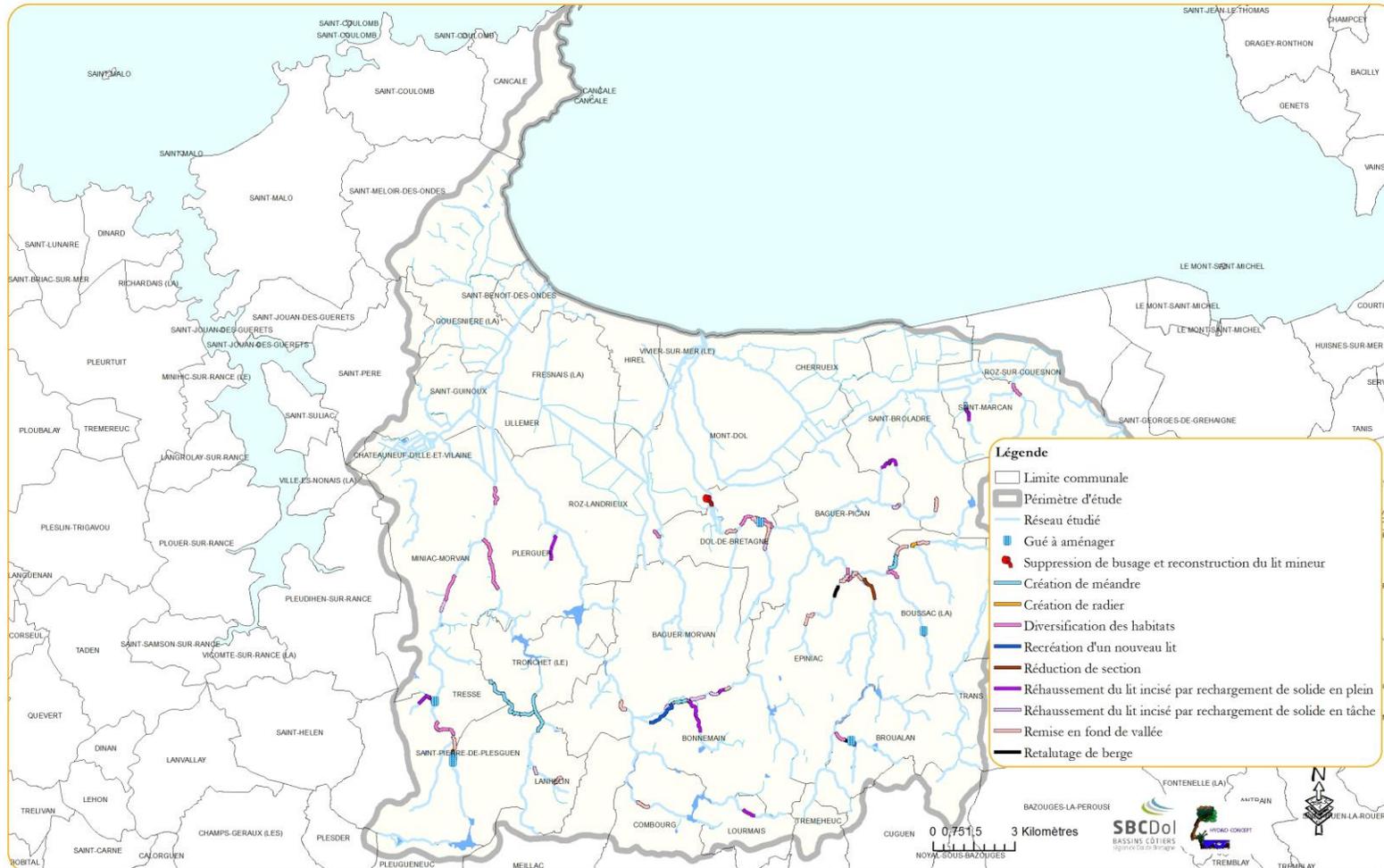
3.1.2 Projet sur le territoire d'étude

Le Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne souhaite engager un contrat territorial volet milieux aquatiques sur sa zone de compétences. Un programme d'action est détaillé dans le paragraphe « 3.3 Description des actions » et également récapitulé dans le tableau final du présent document.

Les travaux prévus seront étalés sur 6 années. Des conventions seront signées au préalable entre le maître d'ouvrage et le propriétaire et/ou l'exploitant des parcelles où se situent les travaux, confirmant un accord de travaux, les modalités de sa réalisation et l'accord d'accès aux parcelles. La période des travaux sera en cohérence avec les cycles biologiques des espèces aquatiques potentiellement touchées.

Les cartes ci-dessous sont également présentes dans le **document B**.

Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne (SBC Dol)
Contrat Territorial sur le bassin versant du SBCDOL – Etude de définition du Programme Volet Milieux Aquatiques
Dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale unique
II - Actions de restauration du lit mineur



Cf : Document B, carte 11

Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne (SBC Dol)
Contrat Territorial sur le bassin versant du SBCDOL – Etude de définition du Programme Volet Milieux Aquatiques
Dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale unique
12 - Travaux sur la ripisylve



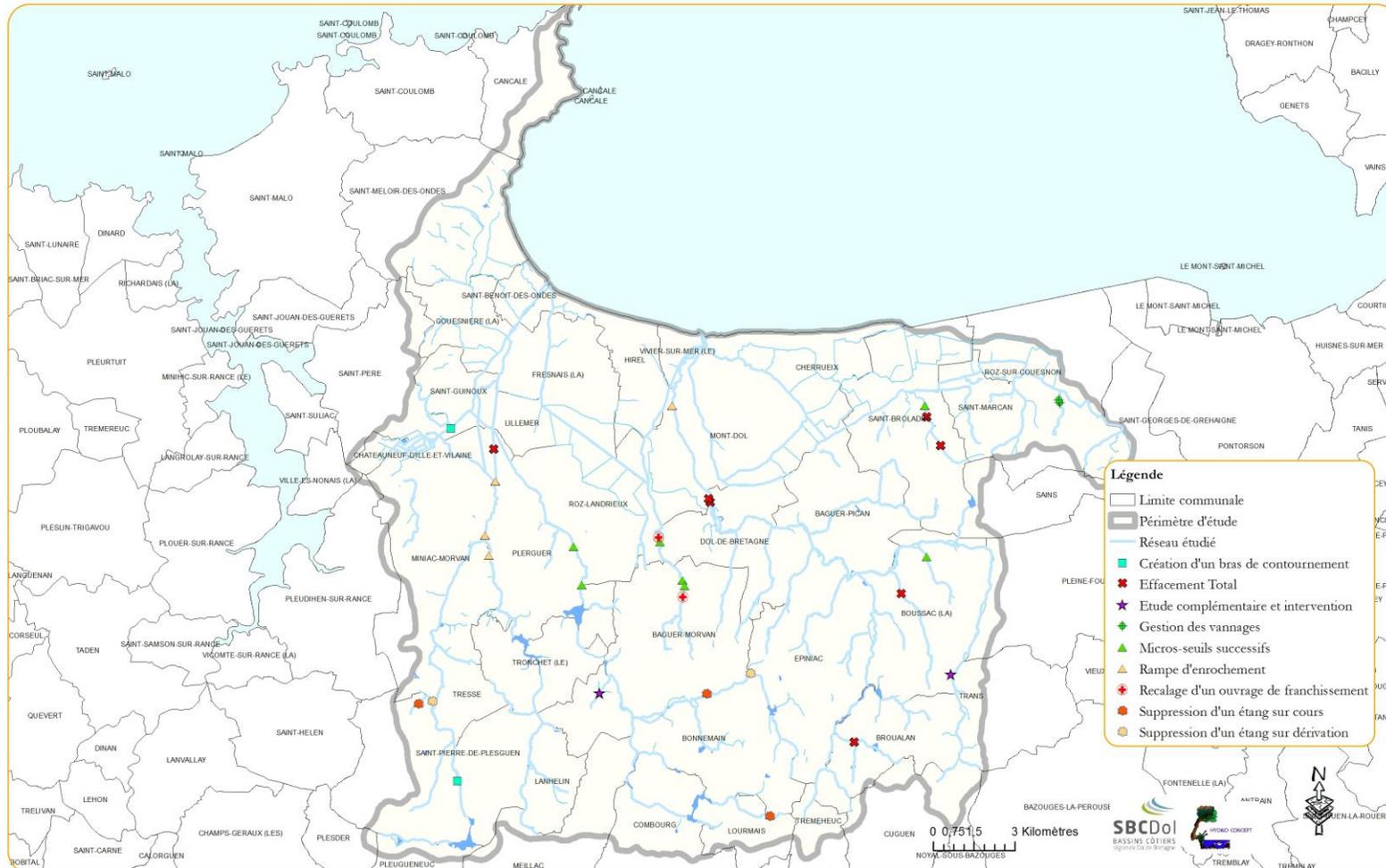
Cf : Document B, carte 12

Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne (SBC Dol)
Contrat Territorial sur le bassin versant du SBCDOL – Etude de définition du Programme Volet Milieux Aquatiques
Dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale unique
13 - Lutte contre le piétinement



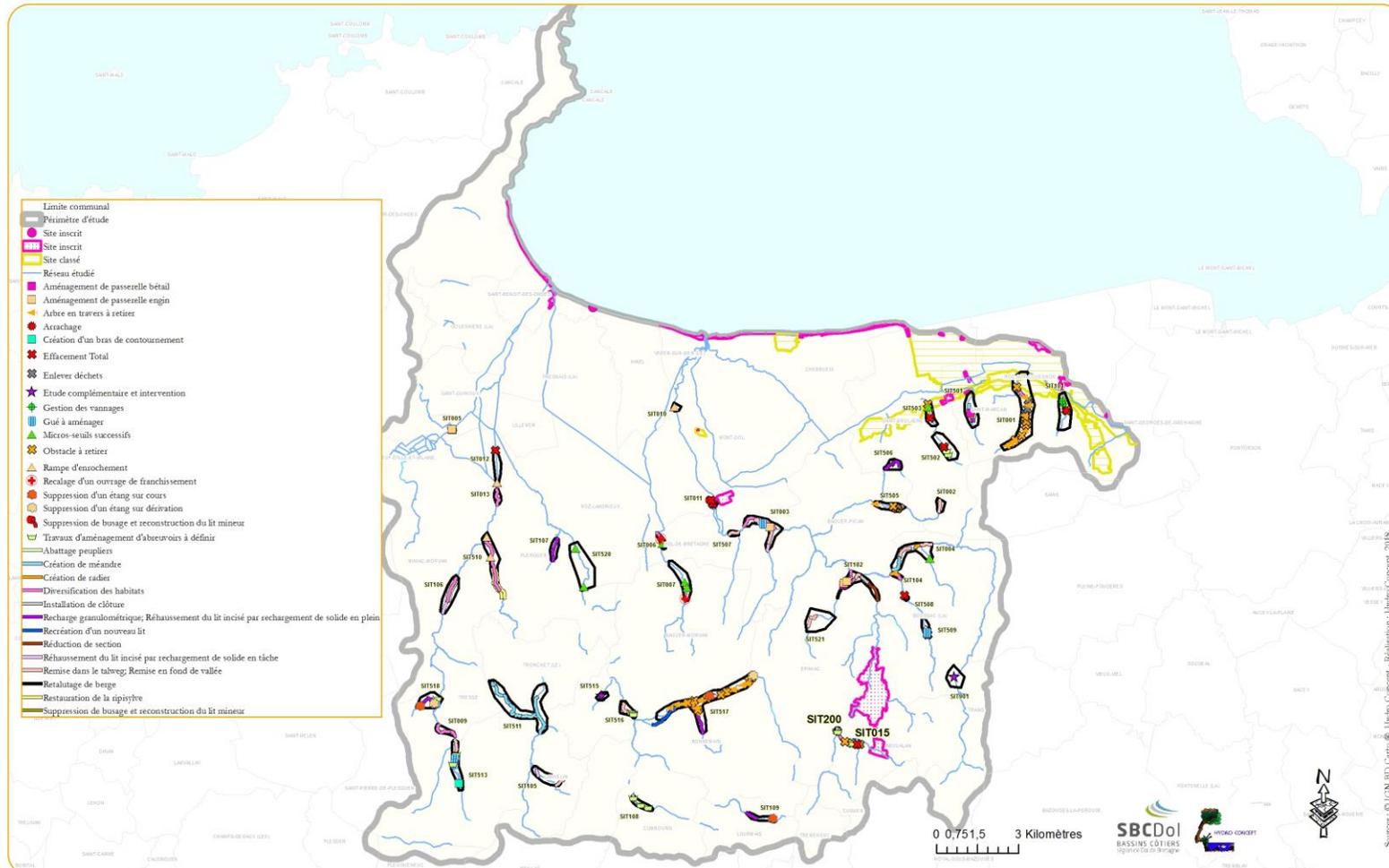
Cf : Document B, carte 13

Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne (SBC Dol)
Contrat Territorial sur le bassin versant du SBCDOL – Etude de définition du Programme Volet Milieux Aquatiques
Dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale unique
14 - Actions de restauration de la continuité écologique



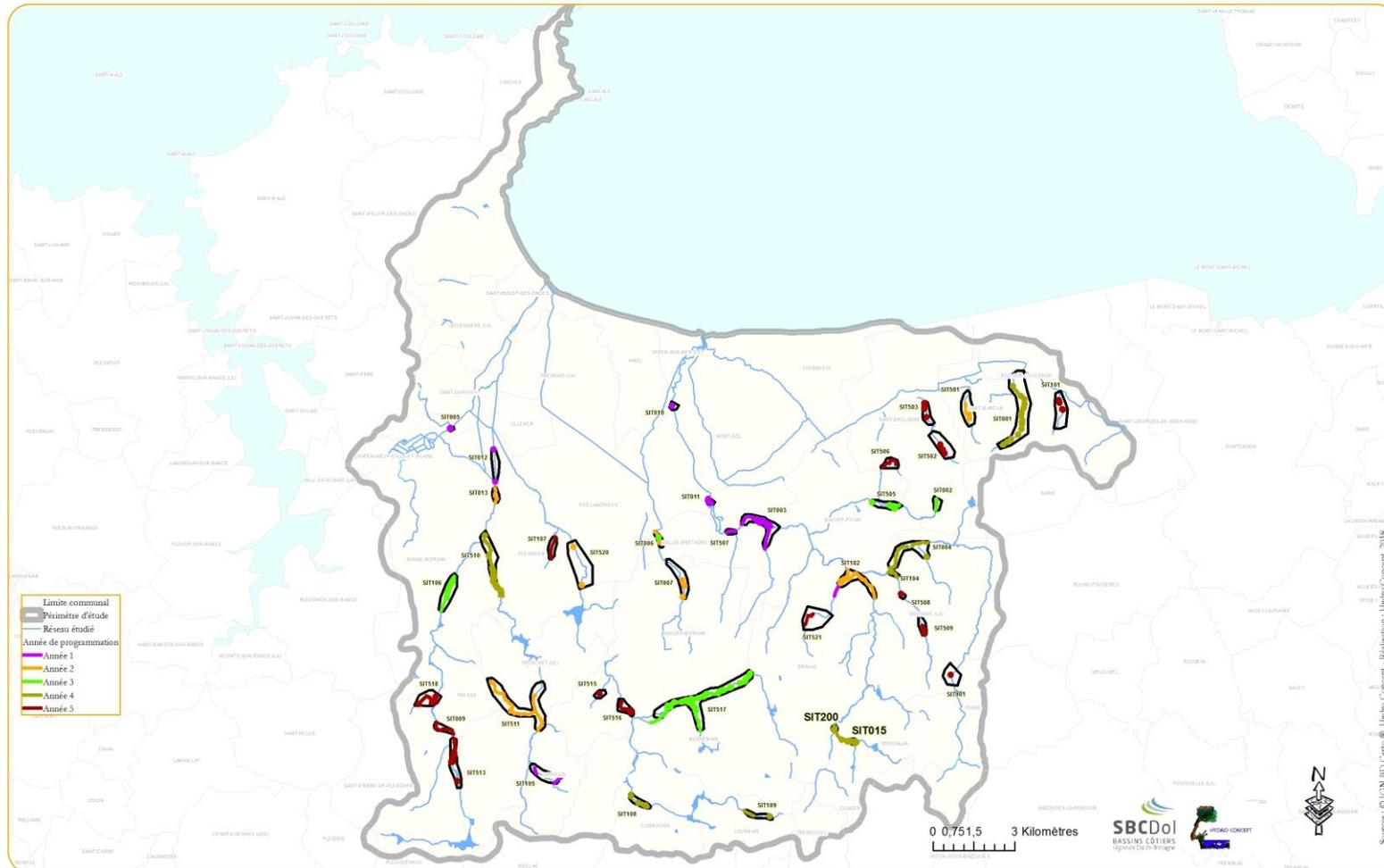
Cf : Document B, carte 14

Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne (SBC Dol)
Contrat Territorial sur le bassin versant du SBCDOL – Etude de définition du Programme Volet Milieux Aquatiques
Dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale unique
17 - Localisation des sites d'actions sur les sites inscrits et sites classés



Cf : Document B, carte 17

Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne (SBC Dol)
Contrat Territorial sur le bassin versant du SBCDOL – Etude de définition du Programme Volet Milieux Aquatiques
Dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale unique
06 - Programmation des actions



Cf : Document B, carte 06

3.2 Actions proposées pour l'atteinte du bon état écologique

3.2.1 Liste des actions

Le tableau ci-après établit la liste des actions proposées pour améliorer la qualité hydro morphologique des cours d'eau du territoire de Dol de Bretagne et les compartiments que ces actions permettent d'améliorer :

Actions proposées pour l'atteinte du bon état écologique	Lit Mineur	Berges et ripisylve	Annexes et lit majeur	Débit	Continuité	Ligne d'eau
Gestion des embâcles et des obstacles						
Renaturation légère du lit : diversification des habitats						
Renaturation lourde du lit : recharge en granulats						
Renaturation lourde du lit : création de méandres						
Renaturation lourde du lit : réactivation						
Clôtures à installer						
Gué ou passerelle à aménager						
Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques						
Travaux sur la ripisylve : plantations						
Travaux sur la ripisylve : restauration et entretien						
Création d'une rivière de contournement						
Démantèlement d'ouvrages						
Franchissement piscicole des petits ouvrages						
Ouvrage de franchissement à remplacer par un pont cadre ou une passerelle						
Restauration de l'ancien lit en fond de vallée						
Suppression de plan d'eau						
Aménagements liés à une route départementale						
Installation de micro-seuils successifs						
Rampe d'enrochement à aménager						

 Action n'ayant pas d'impact positif sur le compartiment

 Action ayant un impact positif limité sur le compartiment

 Action ayant un impact positif significatif sur le compartiment

- ✓ Ces actions sont celles proposées lors de l'étude préalable. Une partie seulement de ces actions est concernée par la DIG.

3.2.2 Secteurs prioritaires identifiés

Les critères retenus pour attribuer le niveau de priorité à chaque action sont les suivants :

1) Le contexte réglementaire :

A l'échelle de la masse d'eau : les actions préconisées sur les masses d'eau ont pour objectif de retour au bon état écologique la date de 2021.

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif Etat Ecologique		Objectif Etat chimique	
		Objectif Etat Ecologique	Délai Etat Ecologique	Objectif Etat chimique	Délai Etat chimique
FRGR024	GUYOULT - AVAL	Bon potentiel	2021	Bon potentiel	ND
FRGR1597	GUYOULT - AMONT	Bon état	2021	Bon état	ND
FRGR025a	BIEF JEAN - AMONT	Bon état	2021	Bon état	ND
FRGR025b	BIEF JEAN - AVAL	Bon potentiel	2021	Bon potentiel	ND
FRGR1430	LE GUILLOCHE	Bon état	2021	Bon état	ND
FRGR1438	LE MELEUC	Bon état	2021	Bon état	ND
FRGR1596	LE LANDAL	Bon état	2021	Bon état	ND

Le classement en liste 1 et 2 : en ce qui concerne les actions de restauration de la continuité piscicole la priorité est donnée au cours d'eau classés en liste 2. En effet, la législation impose aux propriétaires dont l'ouvrage est situé sur un cours d'eau classé en liste 2 une mise en conformité avec la réglementation. Le classement des cours d'eau des bassins versant de du territoire d'étude est détaillé dans le tableau suivant :

LISTE 1 :

Cours d'eau présents en **liste 1** sur la zone d'étude (131 km au total) :

- Le Biez de Cardequin de Moulin d'A-Bas jusqu'au Guyoult
- Le Guyoult de la source jusqu'à la mer
- La Banche du pont de la RN176 (commune de Mont-Dol) jusqu'à la confluence avec le Guyoult
- Les Planches (canal des Planches) du pont de la RN176 jusqu'à la confluence avec le Guyoult
- Les cours d'eau affluents du Guyoult situés en amont de la confluence avec le ruisseau Landal
- Le Landal de l'aval de l'étang du Landal jusqu'à la confluence avec le Guyoult
- Le Biez Jean de l'aval de l'étang de Beaufort jusqu'à la mer
- Le Meleuc de la source jusqu'à la jonction avec le Biez Jean
- Le Biez Brillant de la gare de la Fresnais jusqu'à la mer

LISTE 2 :

Cours d'eau présents en **liste 2** (95 km au total) :

- Le Biez de Cardequin de Moulin d'A-Bas jusqu'au Guyoult
- Le Guyoult de l'aval de la digue du Moulin de Brégain jusqu'à la mer
- La Banche du pont de la RN176 (commune de Mont-Dol) jusqu'à la confluence avec le Guyoult
- Les Planches (canal des Planches) du pont de la RN176 jusqu'à la confluence avec le Guyoult
- Le Landal de l'aval de l'étang du Landal jusqu'à la confluence avec le Guyoult
- Le Biez Jean de l'aval de l'étang de Beaufort jusqu'à la mer
- Le Meleuc de l'étang de Mireloup jusqu'à la jonction avec le Biez Jean
- Le Biez Brillant de la gare de la Fresnais jusqu'à la mer

Document B : Carte 4 : Les classements des cours d'eau en liste 1

2) Le potentiel biologique :

Priorité aux cours d'eau qui présentent les potentialités d'accueil de la vie aquatique les plus intéressantes. En effet, si les espèces aquatiques trouvent les conditions suffisantes pour assurer leur cycle de vie, le suivi des indicateurs, qui reposent en grande partie sur la biologie, devraient montrer une amélioration de l'habitat et de la qualité de l'eau.

3) Efficience des actions :

Les actions prioritaires sont celles qui ont été identifiées comme ayant la meilleure « *rentabilité biologique* ». A l'issue de la première phase de cette étude (phase de bilan et de diagnostic), il en ressort que les actions portées sur la continuité et le lit mineur sont celles dont la rentabilité biologique est la plus élevée.

De plus, le tableau des listes d'actions du document met en évidence l'impact positif de certaines actions sur plusieurs compartiments hydromorphologiques. Ces actions présentent une efficience plus intéressante sur le milieu.

4) Enjeux liés aux usages : Priorité aux secteurs qui offrent des opportunités d'intervention à court terme, soit que le porteur de projet est déjà défini, ou que le foncier est entièrement sur le domaine public. A l'inverse, la connaissance du contexte local liée à un enjeu particulier amène à considérer certaines actions comme non prioritaires.

Des priorités ont donc été définies afin de retenir les actions qui permettent un gain rapide sur les secteurs stratégiques pour l'atteinte du bon état. Les différents secteurs concernés ont fait l'objet d'une présentation détaillée dans le rapport du programme d'actions de l'étude préalable au futur contrat

La formalisation de ces enjeux s'est appuyée sur plusieurs points :

- Eviter le saupoudrage des actions fortes sur le territoire : volonté d'actions efficaces
- Hiérarchisation des enjeux du territoire

- Doit en découler un programme ambitieux

Les cartes suivantes présentent les enjeux définis et validés en Comité Technique et de Pilotage :

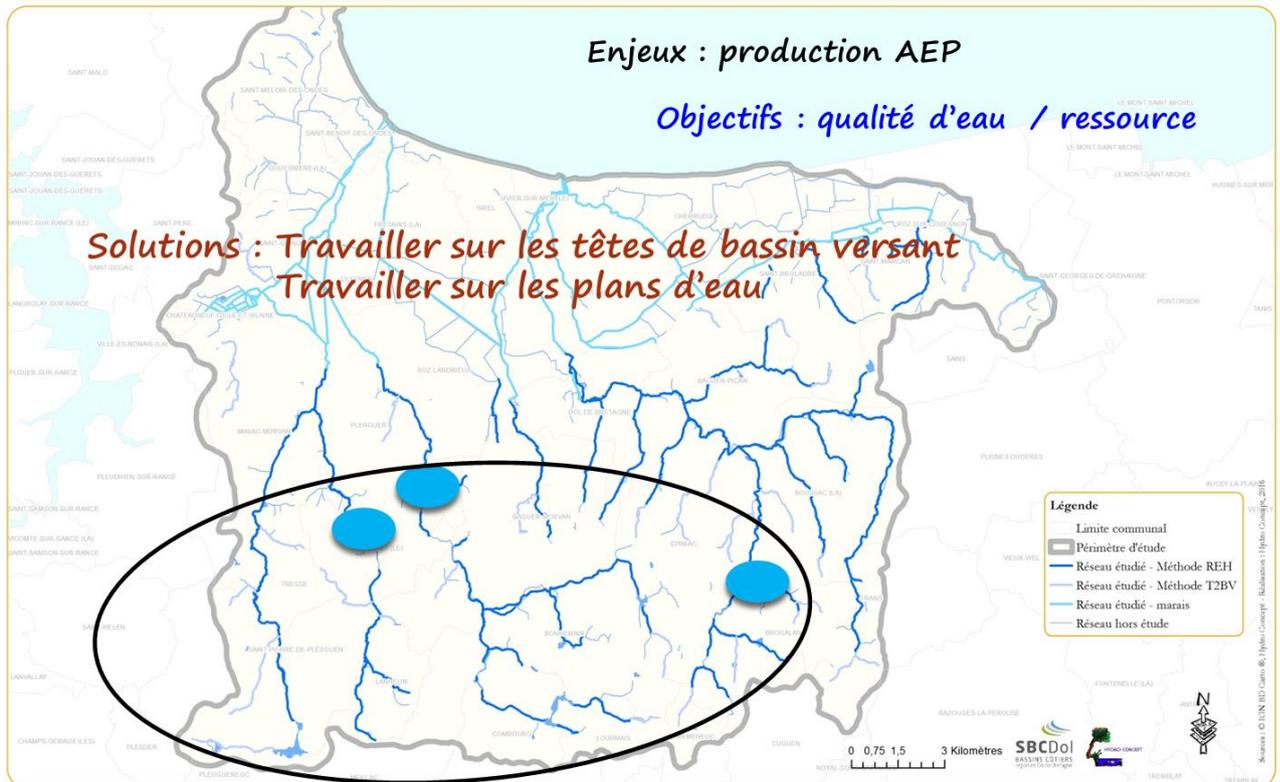


Figure 12 - Carte stratégie amont AEP

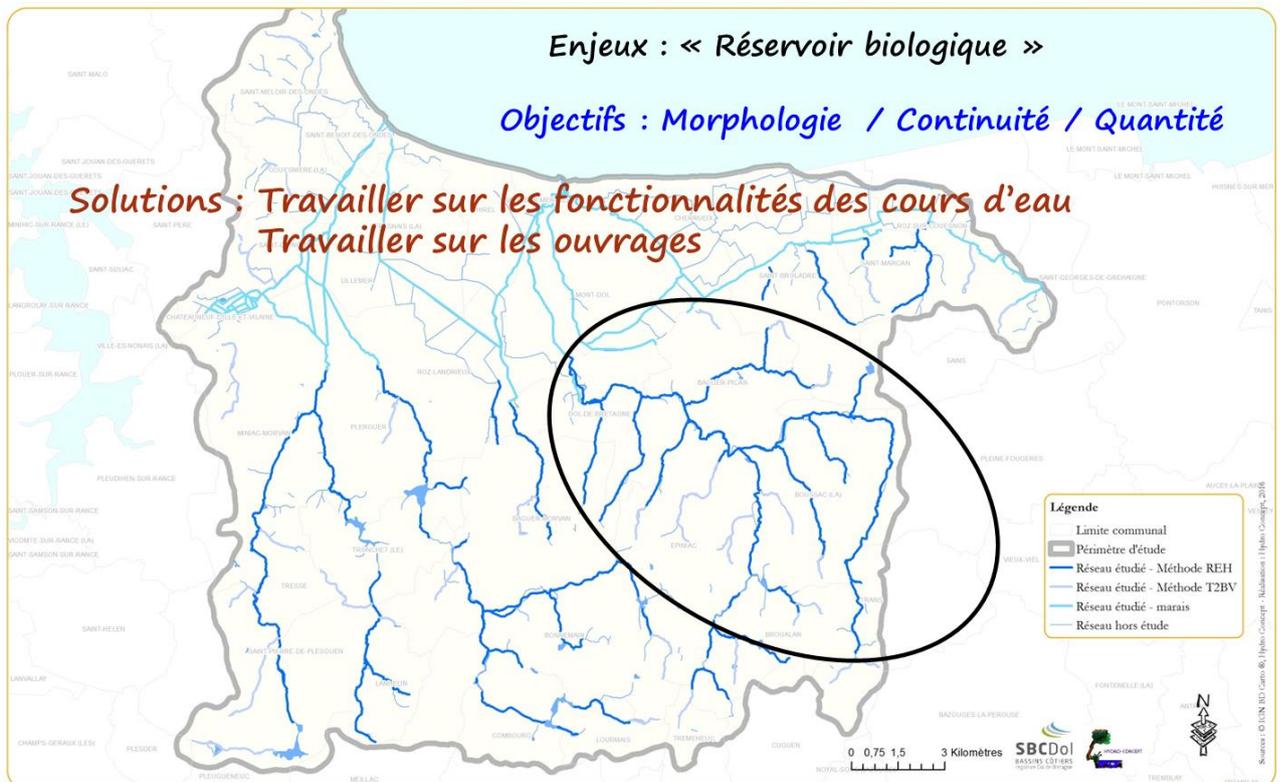


Figure 13 - Carte stratégie Guyoult et affluents

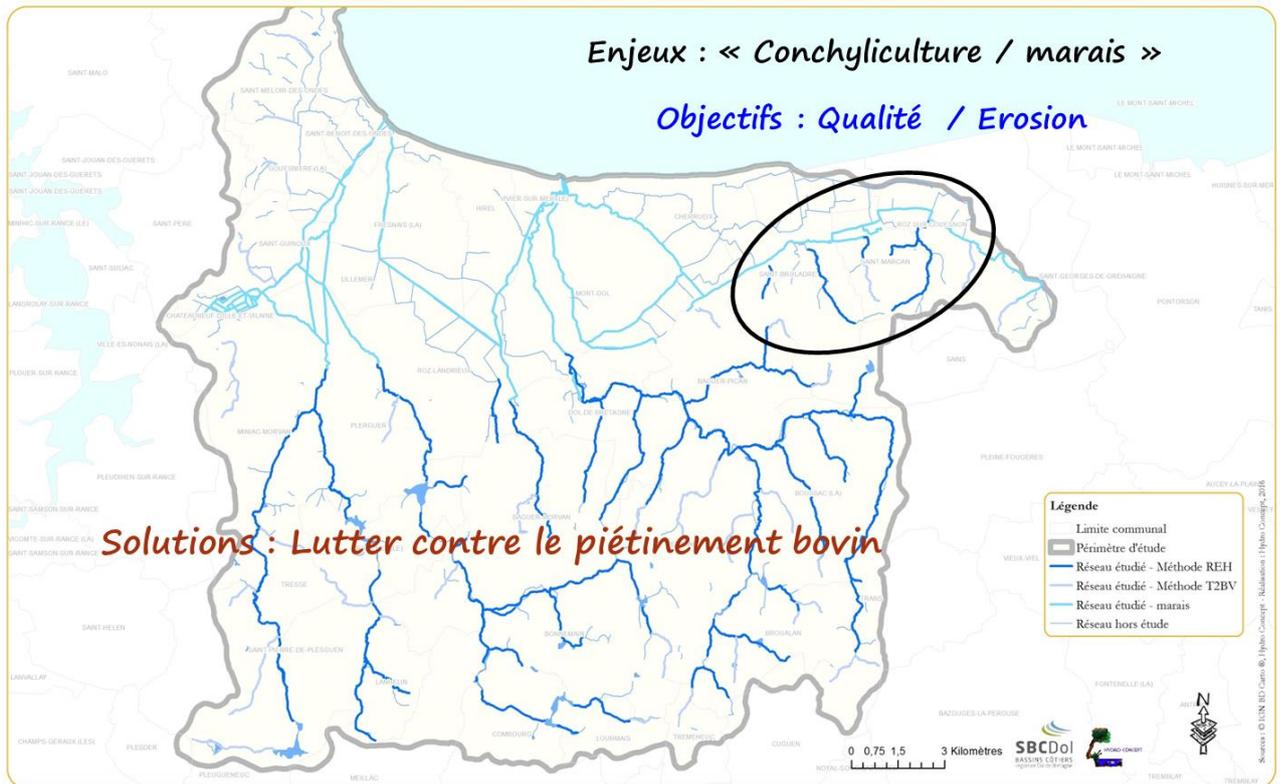


Figure 14 - Carte stratégique Coteau de St Broladre

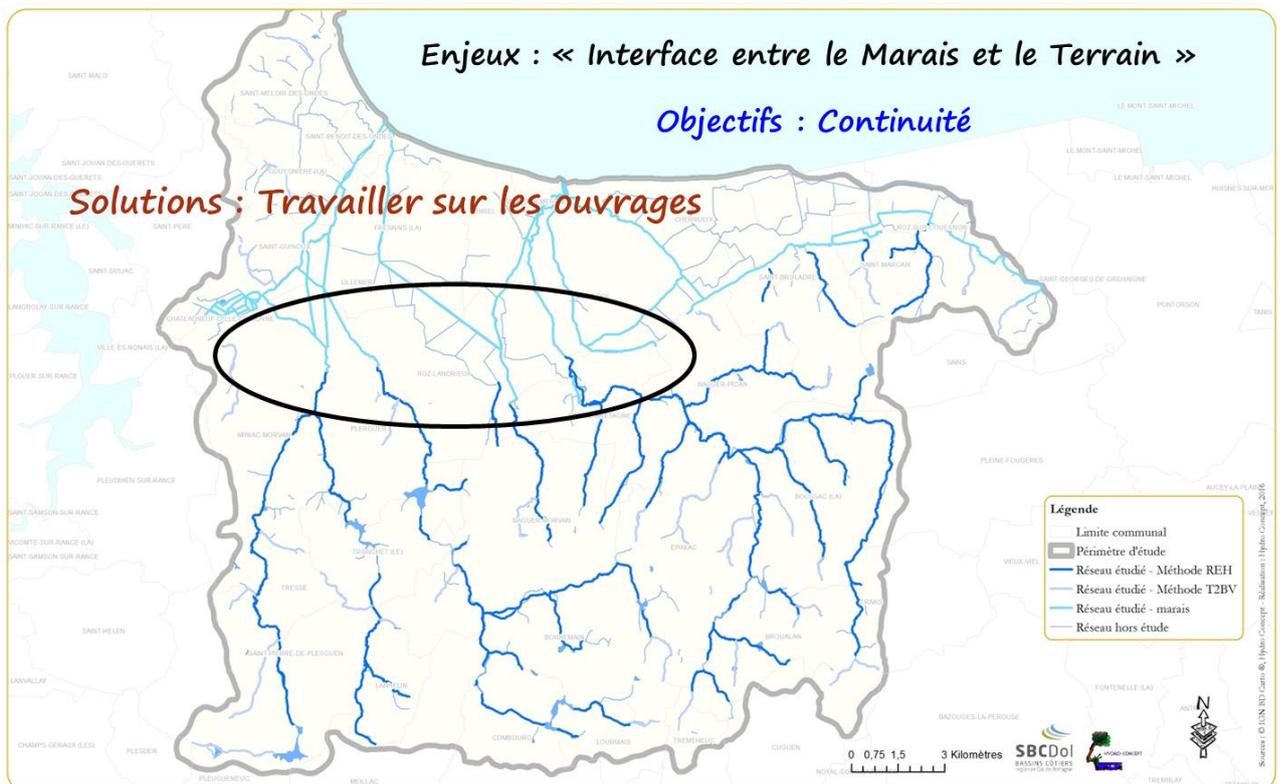


Figure 15 - Carte stratégique interface Marais de Dol

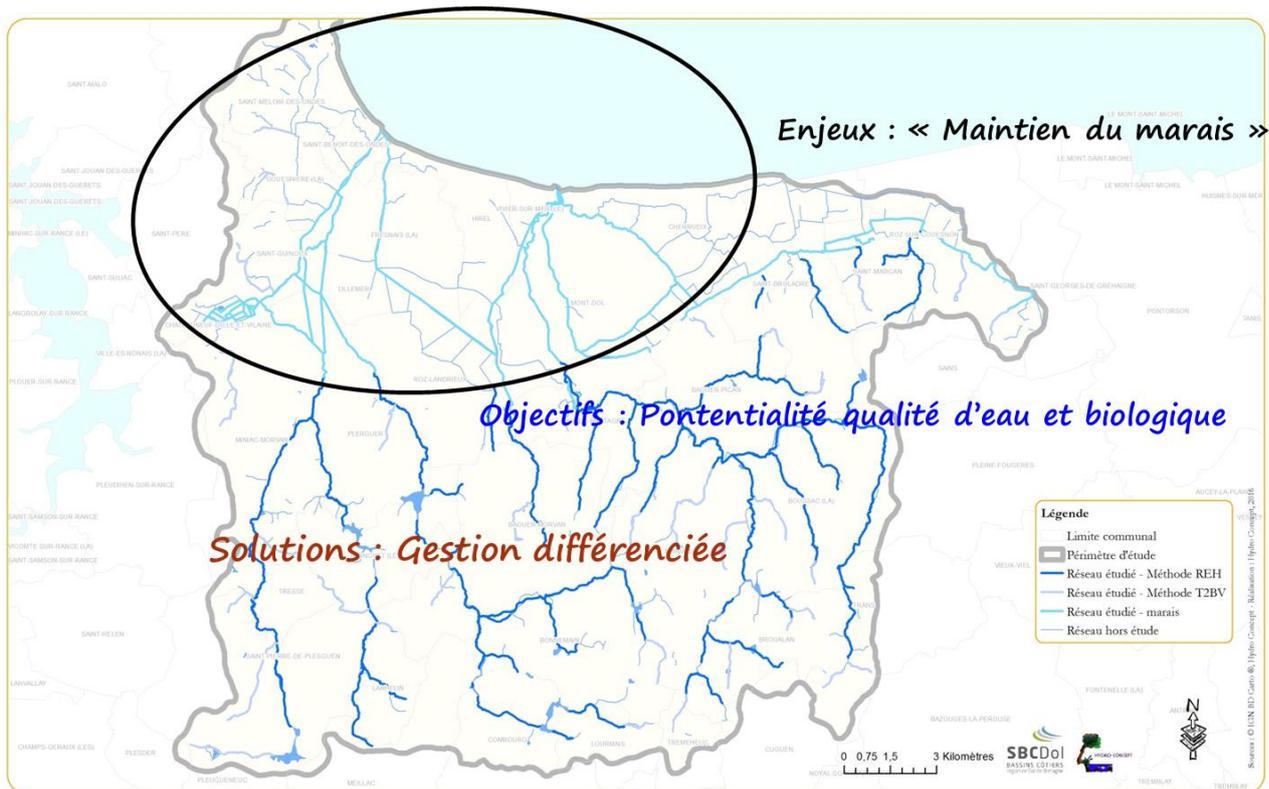


Figure 16 - Carte stratégie Marais

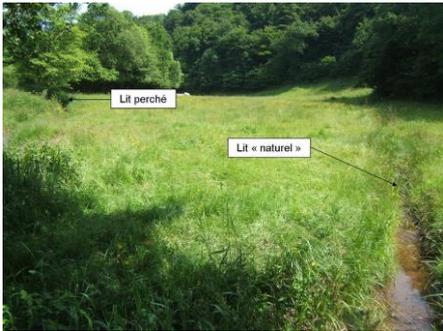
3.3 Description des actions

Remarque : Photos types, non-issues du territoire d'étude.

3.3.1 Les actions pour réduire le colmatage du lit

Type d'intervention	Illustration	Coût
Installation de clôtures, aménagement d'abreuvoirs, ...		Pour le contrat, le coût global de ces actions est estimé à 45 402 € TTC.

3.3.2 Les actions pour restaurer la diversité des habitats

Type d'intervention	Illustration	Coût
Renaturation légère du lit : <i>diversification des habitats</i>		Cette action concerne un linéaire de 8 047 ml pour un coût global de 158 496 € TTC.
Renaturation lourde du lit : <i>recharge en granulats</i>		Cette action concerne un linéaire de 7 244 ml pour un coût global de 221 301 € TTC.
Renaturation lourde du lit : <i>remise de l'ancien lit en fond de vallée</i>		Cette action concerne un linéaire de 6 829 ml pour un coût global de 919 920 € TTC.

<p>Autres actions de renaturation de lit mineur : <i>création de méandres, création de radiers, recréation d'un nouveau lit, réduction de section, retalutage de berge, réouverture de lit.</i></p>		<p>L'ensemble des actions concernent un linéaire de 9 746 ml pour un coût global de 618 130 € TTC.</p>
---	---	--

3.3.3 Travaux sur la ripisylve

Type d'intervention	Illustration	Coût / scénario
<p>Travaux sur la ripisylve :</p> <p>Abattage peupliers, Obstacle à retirer, Restauration de la ripisylve.</p>		<p>Pour le contrat, le coût global de ces actions est estimé à 46 560 € TTC.</p>

3.3.4 Les actions pour restaurer la continuité écologique sur les petits ouvrages

Type d'intervention	Illustration	Coût / scénario
Franchissement piscicole des petits ouvrages		Cette action concerne 19 ouvrages pour un coût global de 171 600 € TTC.
Effacement total de petits ouvrages (seuil en pierres, batardeau, poteau béton ...)		Cette action concerne 20 ouvrages pour un coût global de 216 600 € TTC.

3.3.5 Lutte contre les plantes invasives

Arrachage ponctuel de plantes invasives		Un site est concerné pour un coût global de 15 600 € TTC.
---	---	--

3.3.6 Autres actions hors DIG

Certaines actions sont essentiellement au bon déroulement du CTMA mais ne sont pas prises en compte dans la DIG.

Technicien de rivière

Le technicien de rivière est nécessaire pour mettre en place les actions définies dans cette étude. Les missions du technicien sont les suivantes :

- la gestion des travaux et la concertation avec les entreprises au cas par cas
- la concertation avec les riverains
- la gestion des ouvrages

Le technicien de rivière assure le lien sensible entre les riverains, les élus, le maître d'ouvrage et l'entrepreneur avec un rôle d'animateur et de contrôleur. Il porte également un regard critique sur les grands problèmes rencontrés au niveau du bassin versant :

- Problèmes d'entretien de cours d'eau, et plus particulièrement l'entretien de la végétation riveraine qui restera à la charge des riverains sur une grande partie du linéaire du bassin,
- Problèmes d'inondation,
- Problèmes de piétinement des berges par les bovins,
- Problèmes d'obstacles à la libre circulation piscicole,
- Problèmes de présence de plantes envahissantes.

Le technicien de rivière poursuivra les travaux d'entretien du lit et des berges, en veillant à ce que les prescriptions de cette étude soient respectées. Les actions qui nécessitent des compétences techniques particulières (ouvrages, protections de berge) seront réalisées avec l'appui d'un maître d'œuvre.

L'ensemble de ces missions nécessite de pérenniser le poste actuellement présent au syndicat, soit un poste de technicien à 1 ETP pour un coût estimé à **240 000 € TTC** sur la durée totale du contrat territorial (6 années).

Etude bilan

Une étude bilan est également demandée par l'agence de l'eau en fin de programme pour établir le bilan des actions réalisées. Le coût estimé est de **30 000 € TTC**.

Communication

Un montant forfaitaire de **13 000 € TTC** est prévu sur les 6 ans (une plus forte enveloppe est proposée pour la première année, avec la création du chantier vitrine) pour les actions de communication.

Indicateurs de suivi biologique

L'objectif est de réaliser des suivis occasionnels avant et après travaux sur secteurs où des travaux sont prévus. A titre d'exemple, ces suivis peuvent être réalisés :

- Dans le cadre d'opérations d'abaissement de la ligne d'eau en amont des ouvrages ;
- Dans le cadre des chantiers de renaturations de cours d'eau ;
- Dans le cadre des travaux de restauration de végétation ;
- Autres actions...

Etat avant travaux :

La méthodologie proposée est la suivante : les états initiaux seront étalés tout au long des 5 premières années du contrat afin d'étaler les financements, et les campagnes après travaux sont proposées en année 6. Un temps de latence nécessaire au rétablissement des communautés biologiques (notamment invertébrés et piscicoles) sera respecté. Dans tous les cas, si des actions sont vouées à être décalées ou reportées, les campagnes d'indicateurs seront ajustées en conséquences sous validation des partenaires techniques.

Tableau 4 : Campagnes d'indicateurs de suivis prévues pour le contrat territorial

	Coût unitaire	Coût total
5 sites Carhyce	1000	5000
4 sites IPR	1200	5800
6 sites IBD	350	2100
5 sites IBMR	700	3500
8 sites IBG	800	4800
TOTAL		21 200 € HT

Code action	site	Nom du site	Carhyce	IPR	IBD	IBMR	IBG	Année de programmation
SIT003		Tertre Bintin et Guyoult		X	X	X	X	2019 (année 1)
SIT004		Manoir sur le Guyoult	X		X		X	2022 (année 4)
SIT011		Les Tanneries				X	X	2019 (année 1)
SIT013		Sur station DCE	X					2020 (année 2)
SIT102		La Vieux Ville à Epiniac	X	X				2020 (année 2)
SIT107		Ru de Plerguer sous STEP			X		X	2023 (année 5)
SIT501		Ru de Saint Marcan			X	X	X	2020 (année 2)
SIT507		Carfantin	X	X	X	X	X	2019 (année 1)
SIT511		Ru de la Lande David	X			X	X	2020 (année 2)
SIT517		Etangs Montsorel		X	X		X	2021 (année 3)
TOTAL			5	4	6	5	8	

Etat après travaux :

La campagne de suivi après travaux comporte donc en année 6 :

	Coût unitaire	Coût total
5 sites Carhyce	1000	5000
4 sites IPR	1200	5800
6 sites IBD	350	2100
5 sites IBMR	700	3500
8 sites IBG	800	4800
TOTAL		21 200 € HT

4 CONCERTATION

Une phase essentielle de l'étude préalable au Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques 2019-2024 du bassin versant de Dol de Bretagne a été la **concertation** avec les différents acteurs locaux. La gestion des cours d'eau est une problématique transversale qui est en interaction directe avec l'ensemble des composantes du milieu. Depuis plusieurs décennies, les retours d'expérience ont mis en évidence l'importance de mener une politique de gestion des rivières de façon intégrée.

Pour cela, chacune des phases de l'étude (lancement, diagnostic, enjeux et objectifs et présentation du programme d'actions) ont fait l'objet d'une **présentation en réunion** devant le comité de suivi (pilotage), précédées par des réunions de travail en comité technique. Les conclusions des réunions sont ensuite exposées à la Commission Locale de l'Eau. Enfin le comité syndical du SBCDol entérine les projets suivants les différentes recommandations de chaque comité et commissions. Le comité de suivi (pilotage) réunit des représentants des différentes catégories d'acteurs de la gestion de l'eau.

Membres du bureau du Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne
Agence de l'Eau Loire Bretagne
Région Bretagne
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine
Fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine
Fédération de Chasse d'Ille-et-Vilaine
AFB 35
DDT d'Ille-et-Vilaine
Communauté de Communes du territoire
Associations : Eaux et Rivières de Bretagne, UFC Que-Choisir
Syndicat des Dignes et Marais de Dol
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine
Conservatoire du littoral
Toute personne que le syndicat a jugé pertinent de joindre au comité de pilotage

Tableau 5 : Liste des catégories d'acteurs qui ont participé aux comités de pilotage

Les réunions en comité de suivi ont permis à chaque groupe d'acteurs de s'exprimer quant aux faits exposés et aux décisions à prendre.

Tableau 6 : Dates et objets des réunions de concertation de l'étude préalable

Date de réunion	Comité	Objet de la réunion
30 mai 2017	Pilotage	Réunion de lancement
9 octobre 2017	Technique	Réunion de diagnostic
7 novembre 2017	Pilotage	Réunion de diagnostic
6 décembre 2017	Technique	Enjeux et Objectifs
13 décembre 2017	Pilotage	Enjeux et Objectifs

14 mars 2018	Technique	Programme d'actions
29 mars 2018	Pilotage	Programme d'actions

La phase de prospection sur le terrain réalisée au printemps et à l'été 2017 a été l'occasion pour le bureau d'études de rencontrer certains propriétaires riverains et usagers des cours d'eau. Leurs avis sur les travaux et les futures actions à entreprendre ont été recueillis et pris en compte dans le choix des actions du CTMA.

Le Syndicat, par l'intermédiaire de son président et de ses membres, participe à faire connaître ce dernier sur l'ensemble du secteur.

Rappel : Les riverains n'ont ni la compétence ni la vision d'ensemble des milieux aquatiques pour mener des actions complexes telles que la restauration de la morphologie des cours d'eau, ce qui légitime l'action du syndicat pour la mise en œuvre d'un programme cohérent, à l'échelle d'un bassin versant.

Les réunions avec le comité technique ont permis de « construire » le programme d'actions (2019-2024) en mars 2018.

5 COUT ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'interventions préconisé dans ce document est orienté vers l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du bassin versant. Les aménagements récents ou passés et la dégradation de la qualité de l'eau de certains cours d'eau nécessitent un programme de restauration ambitieux mais nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

Le diagnostic des cours d'eau dévoile des atteintes portées au milieu :

- un état physique des cours d'eau dégradé suite aux travaux hydrauliques réalisés ;
- une problématique de continuité écologique notamment pour la migration des espèces d'eaux vives et également de l'anguille.

Les nombreuses actions préconisées au niveau du bassin versant et au niveau du lit même des cours d'eau vont contribuer à améliorer la qualité des cours d'eau pour tendre vers le bon état écologique (objectifs DCE). Ces actions ont été définies par compartiment fonctionnel du cours d'eau :

- Actions d'amélioration de l'état du lit mineur (restauration du lit mineur, remise en fond de vallée) ;
- Actions d'amélioration de l'état des berges et de la ripisylve (travaux de restauration et entretien de la végétation, restauration de berge) ;
- Actions d'amélioration de l'état des annexes et du lit majeur (restauration/entretien de roselières) ;
- Actions d'amélioration de la continuité et de la ligne d'eau (amélioration du franchissement piscicole, démantèlement d'ouvrage, arasement d'ouvrage, passes à anguilles).

Remarque : Après intervention de la collectivité, la charge de l'entretien reviendra aux propriétaires riverains, tel qu'il est précisé dans le *Code de l'Environnement (art. L.215-14)*.

Même si l'entretien est à la charge des riverains, le syndicat se réserve le droit de passer une fois par an pour vérifier que l'entretien a été bien exécuté et en cas de défaut d'entretien, le syndicat pourra intervenir au frais du propriétaire dans les mêmes conditions techniques qu'énoncées dans le dossier, mais cette fois-ci sans subvention.

D'autres actions ont été définies pour la mise en œuvre du programme de travaux et la communication auprès des usagers et riverains : notamment la pérennisation du poste de technicien de rivière, information et communication.

Les travaux sur ouvrages ne pourront se faire sans l'accord du propriétaire, et chaque aménagement d'ouvrage possède des plans d'avant-projet et une fiche détaillée renseignant les informations nécessaires à la DIG.

Ces actions sont situées sur des propriétés privées. L'investissement de fonds publics sur ces propriétés est justifié pour améliorer la qualité écologique des milieux aquatiques.

Certaines actions sont soumises à déclaration et à autorisation au titre du code de l'environnement. A l'échelle du bassin versant, ces actions auront un effet bénéfique sur la qualité du milieu.

Des indicateurs de suivi ont également été définis afin de suivre l'évolution du milieu avant/après travaux. Certains indicateurs reposent sur une analyse qualitative de l'évolution du milieu par le technicien de rivières, d'autres consistent à évaluer la qualité physico-chimique et biologique par des prélèvements et mesures in situ.

Ces actions sont cohérentes avec les enjeux identifiés et les objectifs de la Directive Cadre Européenne.

Le coût global des actions inscrites dans la DIG s'élève à **2 468 809 € TTC.**

Le programme des actions de l'étude par type

Actions	Nombre	Unité	Coût T.T.C.	Taux et subvention des différents partenaires									
				Maître d'ouvrage									
Actions sur les Espèces Envahissantes													
Arrachage	31	Unité	15 600 €	30 %	4 680 €	30 %	4 680 €	40 %	6 240 €	0 %	0 €		
Total			15 600 €		4 680 €		4 680 €		6 240 €		0 €	0 €	0 €
Autres Actions Ponctuelles													
Enlever déchets	13	m3	1 560 €	30 %	468 €	30 %	468 €	40 %	624 €	0 %	0 €		
Total			1 560 €		468 €		468 €		624 €		0 €	0 €	0 €
Etudes													
Etude bilan	1	Unité	30 000 €	70 %	21 000 €		0 €	30 %	9 000 €	0 %	0 €		
Total			30 000 €		21 000 €		0 €		9 000 €		0 €	0 €	0 €
Financement de poste													
Financement de poste de technicien + fonctionnement	6	Unité	240 000 €	60 %	144 000 €	20 %	48 000 €	20 %	48 000 €	0 %	0 €		
Total			240 000 €		144 000 €		48 000 €		48 000 €		0 €	0 €	0 €
Opérations de communications et d'informations													
Opération de communication-information à définir	6	Unité	13 000 €	50 %	6 500 €		0 €	50 %	6 500 €	0 %	0 €		
Total			13 000 €		6 500 €		0 €		6 500 €		0 €	0 €	0 €
Suivi évaluation													
CARHYCE	10	Unité	10 920 €	60 %	6 552 €	20 %	2 184 €	20 %	2 184 €	0 %	0 €		
Indice Biologique Diatomées	11	Unité	4 620 €	50 %	2 310 €	30 %	1 386 €	20 %	924 €	0 %	0 €		
Indice biologique global normalisé	16	Unité	15 360 €	50 %	7 680 €	30 %	4 608 €	20 %	3 072 €	0 %	0 €		
Indice Biologique Macrophyte	10	Unité	8 400 €	50 %	4 200 €	30 %	2 520 €	20 %	1 680 €	0 %	0 €		
Indice poissons rivières	8	Unité	11 520 €	50 %	5 760 €	30 %	3 456 €	20 %	2 304 €	0 %	0 €		
Total			50 820 €		26 502 €		14 154 €		10 164 €		0 €	0 €	0 €
Travaux d'aménagement d'abreuvoirs													
Travaux d'aménagement d'abreuvoirs à définir	38	Unité	36 120 €	50 %	18 060 €	20 %	7 224 €	30 %	10 836 €	0 %	0 €		
Total			36 120 €		18 060 €		7 224 €		10 836 €		0 €	0 €	0 €
Travaux sur berge													
Installation de clôture	2574	ml	7 722 €	50 %	3 861 €	20 %	1 544 €	30 %	2 317 €	0 %	0 €		
Total			7 722 €		3 861 €		1 544 €		2 317 €		0 €	0 €	0 €
Travaux sur de petits ouvrages de franchissement													
Aménagement de passerelle bétail	2	Unité	19 200 €	60 %	11 520 €	20 %	3 840 €	20 %	3 840 €	0 %	0 €		
Aménagement de passerelle engin	4	Unité	38 400 €	60 %	23 040 €	20 %	7 680 €	20 %	7 680 €	0 %	0 €		
Micros-seuils successifs	7	Unité	54 000 €	50 %	27 000 €	30 %	16 200 €	20 %	10 800 €	0 %	0 €		
Rampe d'enrochement	4	Unité	40 800 €	50 %	20 400 €	30 %	12 240 €	20 %	8 160 €	0 %	0 €		
Recalage d'un ouvrage de franchissement	2	Unité	19 200 €	50 %	9 600 €	30 %	5 760 €	20 %	3 840 €	0 %	0 €		
Total			171 600 €		91 560 €		45 720 €		34 320 €		0 €	0 €	0 €

Le programme des actions de l'étude par type

Taux et subvention des différents partenaires

Actions	Nombre	Unité	Coût T.T.C.	Taux et subvention des différents partenaires								
				AELB		Guichet unique		Maître d'ouvrage				
Travaux sur lit mineur												
Création de méandre	5524	ml	332 868 €	60 %	199 721 €	20 %	66 574 €	20 %	66 574 €	0 %	0 €	
Création de radier	281	ml	10 318 €	50 %	5 159 €	30 %	3 096 €	20 %	2 064 €	0 %	0 €	
Diversification des habitats	8047	ml	158 496 €	60 %	95 098 €	20 %	31 699 €	20 %	31 699 €	0 %	0 €	
Gué à aménager	6	Unité	55 200 €	50 %	27 600 €	30 %	16 560 €	20 %	11 040 €	0 %	0 €	
Recréation d'un nouveau lit	1594	ml	103 824 €	60 %	62 294 €	20 %	20 765 €	20 %	20 765 €	0 %	0 €	
Réduction de section	1281	ml	37 200 €	50 %	18 600 €	30 %	11 160 €	20 %	7 440 €	0 %	0 €	
Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide	4595	ml	156 279 €	60 %	93 767 €	20 %	31 256 €	20 %	31 256 €	0 %	0 €	
Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide	2649	ml	65 022 €	60 %	39 013 €	20 %	13 004 €	20 %	13 004 €	0 %	0 €	
Remise en fond de vallée	6829	ml	919 920 €	60 %	551 952 €	20 %	183 984 €	20 %	183 984 €	0 %	0 €	
Retalutage de berge	739	ml	18 720 €	50 %	9 360 €	30 %	5 616 €	20 %	3 744 €	0 %	0 €	
Suppression de busage et reconstruction du lit mineur	327	ml	115 200 €	60 %	69 120 €	20 %	23 040 €	20 %	23 040 €	0 %	0 €	
Total			1 973 047 €		1 171 684 €		406 753 €		394 609 €	0 €	0 €	0 €
Travaux sur ouvrages hydrauliques												
Création d'un bras de contournement	2	ml	24 000 €	50 %	12 000 €	30 %	7 200 €	20 %	4 800 €	0 %	0 €	
Effacement Total	7	Unité	108 600 €	70 %	76 020 €	10 %	10 860 €	20 %	21 720 €	0 %	0 €	
Etude complémentaire et intervention	2	Unité	24 000 €	70 %	16 800 €	10 %	2 400 €	20 %	4 800 €	0 %	0 €	
Gestion des vannages	2	Unité	0 €									
Suppression d'un étang sur cours	3	Unité	36 000 €	70 %	25 200 €	10 %	3 600 €	20 %	7 200 €	0 %	0 €	
Suppression d'un étang sur dérivation	4	Unité	24 000 €	70 %	16 800 €	10 %	2 400 €	20 %	4 800 €	0 %	0 €	
Total			216 600 €		146 820 €		26 460 €		43 320 €	0 €	0 €	0 €
Travaux sur ripisylve												
Abattage peupliers	1487	ml	12 000 €	50 %	6 000 €	30 %	3 600 €	20 %	2 400 €	0 %	0 €	
Arbre en travers à retirer	116	Unité	13 920 €	40 %	5 568 €	20 %	2 784 €	40 %	5 568 €	0 %	0 €	
Obstacle à retirer	46	Unité	5 520 €	30 %	1 656 €	30 %	1 656 €	40 %	2 208 €	0 %	0 €	
Restauration de la ripisylve	2514	ml	15 120 €					100 %	15 120 €			
Total			46 560 €		13 224 €		8 040 €		25 296 €	0 €	0 €	0 €
Total général (TTC)			2 802 629 €		1 648 359 €		563 044 €		591 226 €	0 €	0 €	0 €

ANNEXE 1 : Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000

INCIDENCES NATURA 2000



Ce formulaire permet de répondre à la question préalable :

Mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 met en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale et liste locale ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe 1 du présent formulaire.

- Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée
- Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :
- Liste nationale : item 4
 - Liste locale : item 2

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Syndicat des Bassins Côtiers de Dol-de-Bretagne

Adresse :
1 avenue de la Baie
Parc d'activités des Rolandières
35120 Dol de Bretagne

Téléphone : 02 57 64 02 58

Email : contact@sage-dol.fr

A- Evaluation préliminaire

Nature du projet

Préciser le type d'aménagement prévu, la nature de l'activité (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, curage d'un fossé, drainage, création de digue,, création d'un sentier, etc.).

Intervention principale : Programmation pluri-annuelle du programme d'actions du CTMA sur le territoire des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne : mise en place d'actions de restauration des cours d'eau et d'aménagements d'ouvrages dans un but d'atteinte des objectifs de bon état fixés dans la DCE.

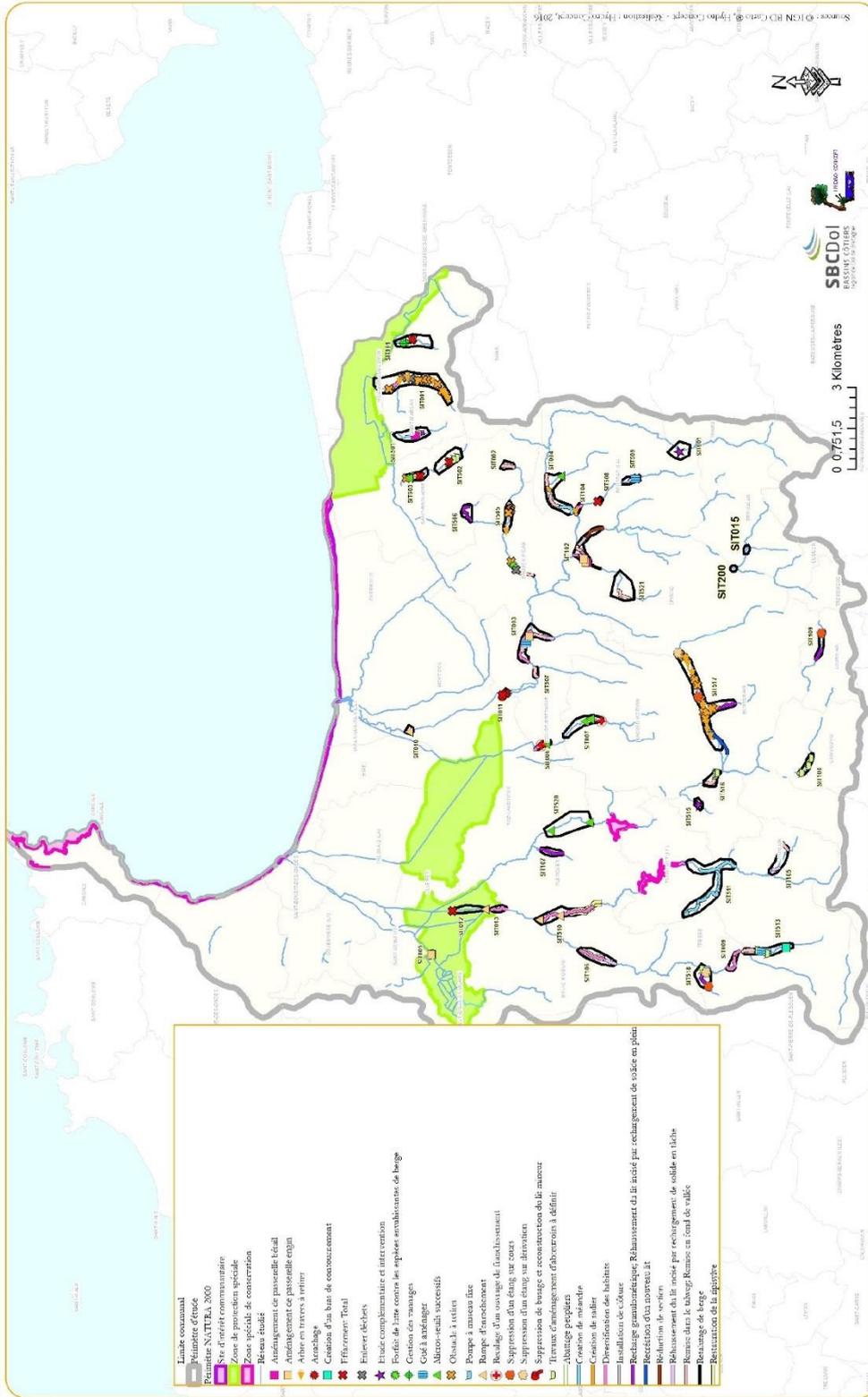
Situation du projet

La zone d'étude s'étend sur les territoires de 41 communes (dont certaines ne présentent qu'une petite partie de leur surface au sein de ce bassin versant de 451 km²) :

Tableau 7 : Liste des communes présentes sur la zone d'étude

Communes	Code INSEE	Communes	Code INSEE
CANCALE	35049	PLESDER	35225
SAINT-MELOIR-DES-ONDES	35299	PLEUGUENEUC	35226
LA GOUESNIERE	35122	MEILLAC	35172
SAINT-BENOIT-DES-ONDES	35255	LA BOUSSAC	35034
SAINT-PÈRE	35306	COMBOURG	35085
SAINT-GUINOUX	35279	LOURMAIS	35159
CHÂTEAU-NEUF-D'ILLE-ET-VILAINE	35070	BONNEMAIN	35029
BAGUER-MORVAN	35009	EPINIAC	35104
MINIAC-MORVAN	35179	DOL-DE-BRETAGNE	35095
LILLEMER	35153	CHERRUEIX	35078
PLERGUER	35224	BAGUER-PICAN	35010
ROZ-LANDRIEUX	35246	SAINT-BROLADRE	35259
LA FRESNAIS	35116	SAINT-MARCAN	35291
HIREL	35132	ROZ SUR COUESMON	35247
LE VIVIER-SUR-MER	35361	SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE	35270
MONT-DOL	35186	PLEINE-FOUGERES	35222
LE TRONCHET	35362	TRANS-LA-FORET	35339
LANHELIN	35147	BROUALAN	35044
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	22197	CUGUEN	35092
SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN	35308	TREMEHEUC	35342

Syndicat Intercommunal des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne (SBC Dol)
 Contrat Territorial sur le bassin versant du SBCDOL – Etude de définition du Programme Volet Milieux Aquatiques
 Programme d'actions
 10 - Localisation des sites d'actions sur le périmètre NATURA 2000



Le projet est situé en :

- Site classé
- Site inscrit
- Réserve Naturelle
- Arrêté de protection de biotope
- Parc Naturel National
- Loi Littoral
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF
- Zone ZICO
- Zone RAMSAR
- Autres : A l'échelle d'un territoire de 41 communes (voir DIG)

Le projet est situé :

Cas 1) Hors site Natura 2000

Cas 2) A proximité de site(s) Natura 2000

Cas 3) A l'intérieur de site(s) Natura 2000 ✕

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

FR2510048 : Baie du Mont-Saint-Michel

Un autre site Natura 2000 est présent sur le territoire d'étude, mais où aucunes actions ne sont prévues :

- FR5300052 : Côte de Cancale à Paramé
La côte de Cancale à Paramé comprend les deux retenues eau potable de Beaufort et Mireloup, classés en Site d'Importance Communautaire (SIC-FR5300052) en application de la directive habitats. Aucune action prévue n'est à l'intérieur de ce site Natura 2000. L'action la plus proche est à environ 1 km sur le Meleuc.

-Dans les cas 2) et 3), joindre une carte de localisation précise du projet par rapport au périmètre du ou des sites Natura 2000 concernés

Aucun site N2000 à l'intérieur ou à proximité immédiate du territoire.

-Dans le cas 3), joindre un plan de situation détaillé au 25 000 ème avec superposition de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire (se rapprocher de l'opérateur du site Natura 2000 pour obtenir ces données).

c. Définition de la zone d'influence

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concerné par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique).

Une analyse, reprise dans le document de la DIG, est proposée en suivant.

FR2510048 : Baie du Mont-Saint-Michel

Le marais de Dol (ainsi que la zone sur la mare de Saint Coulban) n'est concerné que par la Directive

Oiseaux.

- Caractère général du site (source INPN)

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	25 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	30 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	15 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	3 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	3 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
N15 : Autres terres arables	8 %

- Vulnérabilité du site (source INPN) :

Pression touristique forte localisée, dont les traversées de la baie. Cette activité s'est développée tant quantitativement que spatialement, notamment en ce qui concerne les nombreux points de départ de ces traversées. Remembrement et travaux de drainage dans certains marais arrière-littoraux, abaissant le niveau de la nappe. Projets liés au maintien du caractère maritime du Mont Saint Michel. Erosion littorale.

- Qualité et importance (source INPN) :

L'ensemble de ce site est de niveau national pour la nidification de l'Aigrette garzette et du Gravelot à collier interrompu. La baie est d'importance internationale pour l'hivernage de la Barge rousse, de la bernache cravant, du Pluvier argenté, de la Barge à queue noire, du Bécasseau maubèche, du Bécasseau variable. Elle se hisse au niveau d'importance nationale pour l'hivernage de l'Aigrette garzette, du Faucon émerillon, de la Mouette mélanocéphale. En période inter-nuptiale, cet espace constitue un site de mue et d'estivage très important pour le Puffin des Baléares et la Macreuse noire. Elle est d'importance internationale pour l'estivage et l'escale post-nuptiale de la Mouette pygmée, des Sternes pierregarin, caugek et naine, du Grand gravelot, la Barge à queue noire. Les effectifs de Canard pilet en migration pré-nuptiale dans les marais périphériques sont importants depuis la mise en place d'une meilleure gestion des niveaux d'eau. Enfin, elle est d'importance nationale pour l'escale post-nuptiale de la Spatule blanche, du Balbuzard pêcheur, l'Avocette. La comparaison des données quantitatives en saison "ordinaire" et en saison "avec coup de froid" fait ressortir l'intérêt

primordial que joue la baie lors de conditions climatiques rigoureuses. Globalement, une vague de froid se traduit par un accroissement considérable de l'effectif des anatides hivernants conférant à la baie un rôle de refuge climatique. Nidifications importantes de Tadornes. Zone de nourrissage de jeunes alcidés. Site majeur de passages post-nuptiaux de passereaux.

- Incidence des actions prévues sur les habitats prioritaires :

Les données habitats ne sont pas disponibles.

- Incidence des actions prévues sur les espèces listées dans le Natura 2000 :

Classification	Espèces	Diversification d'habitats	Rampe en enrochement sur radier de pont	Bras de contournement d'ouvrage	Effacement d'un batardeau
Oiseaux visés à l'annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil	<i>Egretta garzetta</i>	L'ensemble des actions n'auront aucunes incidences sur les espèces présentes. Les actions réalisées ne touchent pas les habitats ou zones de développement des espèces listées.			
	<i>Ciconia ciconia</i>				
	<i>Platalea leucorodia</i>				
	<i>Circus aeruginosus</i>				
	<i>Pandion haliaetus</i>				
	<i>Falco columbarius</i>				
	<i>Falco peregrinus</i>				
	<i>Porzana porzana</i>				
	<i>Recurvirostra avosetta</i>				
	<i>Charadrius alexandrinus</i>				
	<i>Pluvialis apricaria</i>				
	<i>Philomachus pugnax</i>				
	<i>Limosa lapponica</i>				
	<i>Larus melanocephalus</i>				
	<i>Larus minutus</i>				
	<i>Sterna sandvicensis</i>				
	<i>Sterna hirundo</i>				
	<i>Sterna albifrons</i>				
	<i>Asio flammeus</i>				
	<i>Lullula arborea</i>				
	<i>Anthus campestris</i>				
	<i>Luscinia svecica</i>				
	<i>Acrocephalus paludicola</i>				
<i>Lanius collurio</i>					
<i>Emberiza hortulana</i>					
<i>Puffinus puffinus mauretanicus</i>					
<i>Phalacrocorax carbo</i>					

C- Conclusion (A remplir obligatoirement)

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce est détruite ou dégradée à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire accompagné de ses pièces jointes est à remettre au service instructeur concerné.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet dont le contenu est décrit dans l'article R 414-23 du code de l'environnement doit être établi et transmis au service instructeur concerné.

A (lieu) : Dol de Bretagne	Signature :
Le (date) : 26/09/2018	<p>Le Président du SBCDol Christophe FAHON</p> 

ANNEXE 2 : formulaire de demande d'examen au cas par cas et décision

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le 02/07/2018
ID : 035-200078962-20180628-DELIB_18_05_25-DE

**Syndicat des Bassins Côtiers
de la région de Dol de Bretagne**

**- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS -
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 28 JUN 2018**

Délibération n° 18-05-25

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 11h00, le Comité syndical s'est réuni à la Maison de la Baie au Vivier sur Mer.

Nombre de délégués présents : 17

Etaient présents :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Henri BECHEREAU (Suppléant de M. Michel HARDOUIN), M. Jean-Claude BOURNIQUE, M. Gilles GUYON, M. René LABBE, M. Marcel LE MOAL, Mme Karine NORRIS-OLLIVIER (Suppléante de M. Jean-Louis BIENFAIT).

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Jean-Luc BERNIER, M. Christophe FAMBON, M. David GUILLOUX, M. Gilles LEBRET, M. Louis LEPORT, M. Gérard SALARDAINE, M. Jean-Michel TAILLEBOIS (Suppléant de M. Jean-Luc BOURGEAUX).

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. Etienne MENARD, M. Jean-Paul MURIE (Suppléant de M. Laurent CITRE), M. Didier QUIGNON, M. Daniel RABAJOIE.

Assistaient : Mme Karine HAVARD, Chargée de communication, gestion administrative et financière du SAGE, M. Fabien HYACINTHE, Chargé de mission Eau et Milieux aquatiques et Mme Caroline LE MAUX, Agents du Service Missions Temporaires du CDG35.

Excusés :

Mme Elodie BOUCHER, Animatrice-coordinatrice du SAGE.

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Jean-François RICHEUX.

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Jean-Luc BOURGEAUX, M. Denis RAPINEL, Mme Sylvie LEBRET.

Secrétaire de séance : M. Louis LEPORT.

Date de convocation : 20 juin 2018.

8 Domaines de compétences par thèmes - 8.8 Environnement

**Approbation du programme d'actions pluriannuel 2019-2023 du Contrat Territorial –
Volet milieux aquatiques**

VU la Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,

VU le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne approuvé par Arrêté Préfectoral le 6 octobre 2015, inscrivant notamment dans la disposition n°1 la nécessité de faire évoluer les statuts du SBCDol afin de lui permettre d'assurer un rôle de coordinateur sur le territoire hydrographique, de porter des actions opérationnelles et de mettre en place un Contrat Territorial,

SBCDol – 1 avenue de la Baie – Parc d'activités Les Rolandières – 35120 DOL-DE-BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le 02/07/2018
ID : 035-200078962-20180628-DELIB_18_05_25-DE

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 relatif à la modification des statuts du syndicat intercommunal des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) en syndicat mixte fermé, à compter du 1er janvier 2018,

VU la délibération 18-04-23 prise le 17 mai 2018 par le comité syndical du SBCDol, relative à l'approbation des nouveaux statuts du SBCDol au 1^{er} janvier 2019, qui étend les compétences du syndicat à la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement),

CONSIDERANT la nécessité d'avoir une cohérence des actions à l'échelle hydrographique des bassins côtiers de la région de Dol pour répondre aux enjeux du territoire et aux objectifs inscrits dans le SAGE,

CONSIDERANT la note technique jointe présentant le programme d'actions prévisionnels 2019-2023 du contrat Territorial, volet milieux aquatiques (CTMA),

CONSIDERANT la validation du programme du CTMA et son montage financier par le comité de suivi n° 4 du 29 mars 2018 réunissant les élus, les usagers et les partenaires techniques et financiers,

CONSIDERANT que le 11ème programme de financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est en cours de définition,

CONSIDERANT que le financement de certaines actions liées à la lutte contre les espèces invasives, la gestion des embâcles et l'entretien ne sont pas assurés dans ce 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le SBCDol pourrait toutefois répondre aux besoins par la mise en place et l'autofinancement d'un programme libre avec un montant annuel à définir.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
DECIDE**

- **D'APPROUVER** le programme d'actions 2019-2023 relatif au volet milieux aquatiques du contrat territorial,
- **D'AUTORISER** le Président à engager les démarches administratives nécessaires à la mise en place du projet (Déclaration d'Intérêt Générale, Dossier d'Intention, Dossier Loi sur l'Eau),
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Date de publication : le 29 juin 2018
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 29 juin 2018

**LE PRESIDENT,
Monsieur Christophe FAMBON**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
des Bassins Côtiers
de la Région
de
Dol-de-Bretagne

SBCDol - 1 avenue de la Baie - Parc d'activités Les Rolandières - 5120 DOL-DE-BRETAGNE